



MÉTROPOLE  
**TOULON**  
PROVENCE  
**MÉDITERRANÉE**



**Convention Territoriale Globale 2023-2026**

## SOMMAIRE

### Préambule

**Article 1 :** Objet de la Convention Territoriale Globale

**Article 2 :** Les champs d'intervention de la CAF du Var

**Article 3 :** Les champs d'intervention de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

**Article 4 :** Les objectifs partagés entre la CAF du Var et Métropole Toulon Provence Méditerranée

**Article 5 :** Les engagements des partenaires

**Article 6 :** Les Modalités de collaboration

**Article 7 :** Échanges des données

**Article 8 :** Communication

**Article 9 :** Évaluation

**Article 10 :** Durée de la Convention

**Article 11 :** Exécution formelle de la convention

**Article 12 :** Fin de la convention

**Article 13 :** Les recours

**Article 14 :** La confidentialité

## ANNEXES

**Annexe 1 :** Diagnostic de territoire élaboré avec le soutien de l'AUDAT

**Annexe 2 :** Plan d'actions synthétique/calendrier prévisionnel

**Annexe 3 :** Fiches actions détaillées

**Annexe 4 :** La Fonction de coordination : le chargé de coopération territorial CTG

**Annexe 5 :** Le référentiel métier

**Annexe 6 :** La gouvernance

**Annexe 7 :** Délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 mars 2023



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2026

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales du Var représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Michel UNIA et par son Directeur, Monsieur Julien ORLANDINI, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « LA CAF DU VAR » ;

Et

- La Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE représentée par son Président par intérim, Monsieur Jean-Pierre GIRAN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Métropolitain

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu les comités de pilotage organisés par la CAF du Var et la Métropole Toulon Provence Méditerranée le 15 décembre 2021 et le 10 novembre 2022.

Vu le séminaire de présentation de la CTG en présence des partenaires associatifs et institutionnels en date du 07 avril 2022

Vu les groupes de travail partenariaux organisés conjointement par la Métropole TPM et la CAF du Var entre avril et décembre 2022

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF du Var en date du 20 novembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en date du 23 mars 2023 (annexe 7).

## PRÉAMBULE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

La CAF du Var assure 4 missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales et les intercommunalités. Les communes et leur regroupement sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires, aux citoyens dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

C'est dans ce cadre que la CAF du Var a souhaité initier une démarche partenariale avec la Métropole TPM.

La Métropole TPM souhaite, aux côtés de la CAF, s'inscrire pleinement dans ce partenariat renouvelé, dans le cadre de ses compétences.

La Convention Territoriale Globale est l'opportunité de se doter d'un outil de pilotage partagé et évalué, de même qu'une convergence territoriale en cohérence avec le bassin de vie des habitants. C'est dans cet esprit que cette CTG a été construite en complémentarité et en articulation avec les Conventions Territoriales Globales signées à l'échelle communale avec l'ensemble des communes de la métropole pour 2023-2026.

Dès lors il s'agira de pouvoir faire se rencontrer les différents diagnostics et analyses de besoins posées dans chacune des CTG signées par les communes de l'aire métropolitaine d'une part et la Métropole, d'autre part, afin d'identifier des pistes de convergence à cette échelle d'ici 2027.

La Métropole TPM compte 449 118 habitants pour un territoire d'une superficie de 36 654 hectares dont 200 km de littoral incluant les îles d'Hyères. Elle est composée de douze communes, réunies auparavant au sein d'une Communauté d'agglomération avant la transformation en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Avec sa transformation en Métropole, TPM a conservé le même périmètre géographique, constitué des douze communes, membres actuels :

- Carqueiranne
- La Crau
- La Garde
- Hyères
- Ollioules
- Le Pradet
- Le Revest-les-Eaux
- Saint-Mandrier-sur-Mer
- La Seyne-sur-Mer
- Six-Fours-les-Plages
- Toulon
- La Valette-du-Var

TPM a donc rejoint, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le cercle des 22 métropoles françaises. Forte de plus de 449 000 habitants, TPM est la 14<sup>ème</sup> métropole de France en terme de population.

Elle dispose d'un patrimoine terrestre naturel et paysager exceptionnel, qui se double d'une richesse littorale et marine singulière abritant de nombreuses espèces protégées.

Par ailleurs, la Métropole TPM met en œuvre, en complémentarité des communes, une politique dynamique en faveur de la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Elle poursuit ainsi des objectifs clairement partagés avec la CAF du Var, acteur majeur de la politique familiale et sociale, notamment les politiques qu'elle déploie dans ses domaines de compétence :

- L'habitat / le logement / le cadre de vie
- L'accompagnement du public jeune 16-25 ans en lien avec l'engagement et la citoyenneté
- La Cohésion Sociale / l'accès aux droits et l'inclusion numérique

La Métropole TPM souhaite poursuivre et amplifier cet engagement et renforcer sa coopération avec la CAF du Var au service d'une vision partagée du territoire métropolitain en vue :

- D'une Métropole accessible
  - Une présence forte de services en proximité

- Une relation à l'utilisateur renforcée avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables
- D'une Métropole plus visible
  - La promotion du territoire métropolitain afin de développer le sentiment d'appartenance et l'engagement
  - La promotion des politiques et dispositifs métropolitains en proximité
- D'une Métropole solidaire
  - Une attention au bien-être de l'ensemble des citoyens
  - Une politique au service des quartiers les plus vulnérables

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF du Var et la Métropole TPM souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

La CTG métropolitaine s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent : le schéma départemental des services aux familles, le schéma départemental de l'animation de la vie sociale, la stratégie de lutte contre la pauvreté, le diagnostic sociodémographique élaboré en lien avec le futur PLH3, le diagnostic sur la vulnérabilité des jeunes réalisé dans le cadre du plan de solidarité territoriale, l'étude sur la situation des jeunes en lien avec le logement dans le cadre du plan logement d'abord, les travaux en cours relatifs à l'observatoire de la jeunesse et enfin les études relatives à la situation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire (annexe 1, 2 et 3).

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires à l'échelle du territoire métropolitain
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

#### ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DU VAR

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée concernent les axes suivants :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale par l'accompagnement et le financement des modes d'accueil petite enfance, ou le Relais Petite Enfance,

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants via l'accompagnement et le financement d'actions, de dispositifs et d'animation de réseaux en matière de soutien à la parentalité,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie par l'animation de la vie sociale, l'agrément d'un espace de vie sociale, l'accompagnement social des familles dans le cadre d'offres de services liées à la prévention des impayés de loyer et la lutte contre la non-décence du logement,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles par le versement de prestations (allocations familiales, minima sociaux, aides au logement...), l'accompagnement de projets d'initiatives locales et l'accompagnement social des familles en situation de vulnérabilité,
- Favoriser l'accès aux droits, l'inclusion numérique et lutter contre le non-recours aux prestations familiales et sociales.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MÉTROPOLE TPM

La Métropole Toulon Provence Méditerranée met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins identifiés.

Conformément aux articles L.5217-1 et L.5217-2 du Code Général des Collectivités territoriales, les compétences de la Métropole concernent :

- Développement et aménagement économique social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique Locale de l'Habitat
- Politique de la Ville (Accès aux droits, insertion, la jeunesse...)
- Gestion de services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie
- Animation et valorisation des équipements culturels d'intérêt communautaire
- Animation et suivi des contrats de baie
- Mise en œuvre d'action de valorisation de développement du sentier du littoral
- Enseignement de la musique, de la danse et des arts dramatiques
- Politique sportive

### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS ENTRE LA CAF DU VAR ET LA MÉTROPOLE TPM AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention retenus sont :

- L'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants : les actions menées dans le cadre de cet axe seront principalement développées autour de la mise en réseau de partenaires, d'actions de lutte contre le logement indigne, d'aides à la décohabitation et de valorisation de parcours résidentiels du public jeune.
- L'amélioration de la relation à l'utilisateur par le développement d'un territoire inclusif. Cet axe doit permettre la mise en œuvre d'actions favorisant l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'inclusion des publics porteurs de handicap.
- Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle, avec une attention particulière portée au public Jeunes : cet axe s'articulera autour d'actions directement orientées vers le public jeune (accès à l'information et aux droits, adaptation des aides aux besoins, accompagnement à la citoyenneté et à la participation) ainsi que de mise en place d'outils stratégiques (observatoire Jeunes) et d'animation de réseaux.

À l'issue des groupes de travail organisés avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire, les enjeux suivants ont émergé :

#### **1. L'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants**

- Améliorer le cadre de vie et favoriser l'accès ou le maintien à un logement de qualité
- Porter une attention particulière à l'accès à un logement adapté du public jeunes vulnérables

#### **2. L'amélioration de la relation à l'utilisateur par le développement d'un territoire inclusif**

- Renforcer l'accès aux droits et à l'accompagnement social pour tous et partout à l'échelle du territoire métropolitain avec une attention particulière pour les publics vulnérables
- Porter une attention particulière à la prise en charge des publics en situation de handicap

#### **3. Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeunes**

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain

### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La CAF du Var et La Métropole Toulon Provence Méditerranée s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elles se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également la volonté commune de la CAF du Var et de la Métropole TPM à poursuivre leur engagement financier et à conjuguer leurs efforts au service des familles et des citoyens du territoire.

La CAF du Var s'engage à participer au poste de chargé de coopération territoriale défini en annexe 4 et 5, sous réserve des évaluations annuelles qui seront produites. La Métropole s'engage à nommer la personne disposant des compétences nécessaires pour exercer ces fonctions, et à veiller à la bonne mise en œuvre de la présente convention par ce personnel dédié.

### ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser les moyens humains et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage composé de représentants de la CAF du Var et de Métropole TPM.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera co présidé par la CAF du Var et la Métropole TPM.  
Le secrétariat permanent est assuré par la Métropole TPM (chargé de coopération CTG).

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 6 de la présente convention.

#### ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

#### ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions (annexe 3). Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

À l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

#### ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de 01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes (complément, ajustement ou amendement du plan d'actions).

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

#### ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

##### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

##### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

##### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

##### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

#### ARTICLE 13 - LES RECOURS

##### **Recours contentieux**

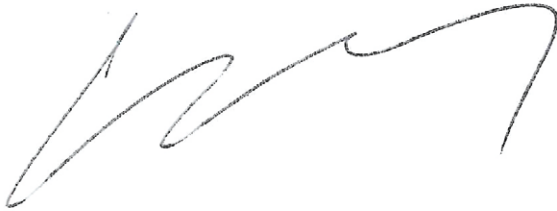
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Toulon dont relèvent la CAF du Var et la Métropole TPM.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Toulon, Le 26 avril 2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

| LA CAF DU VAR                                                                       |                                                                                     | LA MÉTROPOLE<br>TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Directeur<br>Monsieur Julien ORLANDINI                                           | Le Président du Conseil<br>d'Administration<br>Monsieur Michel UNIA                 | Le Président par intérim<br>Monsieur Jean-Pierre GIRAN                               |
|  |  |  |

ANNEXE 1

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

AUDAT

Diagnostic de territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

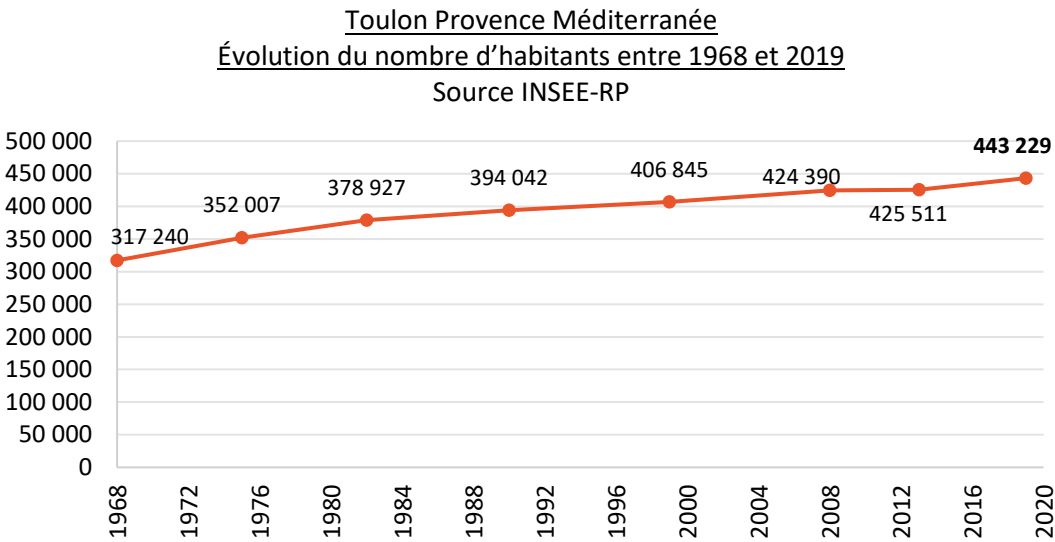
I. Présentation du territoire

Toulon Provence Méditerranée s’étend sur 366 km<sup>2</sup> et est composée de douze communes : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Le Pradet, Ollioules, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-Les-Plages, la Valette-du-Var et Toulon, son siège. Créée le 19 décembre 2001, Toulon Provence Méditerranée forme d’abord une communauté d'agglomération avant que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ne la transforme en métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Comptant 443 229 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Toulon Provence Méditerranée est la 14<sup>ème</sup> métropole la plus peuplée de France. Elle regroupe 41% de la population du Var.

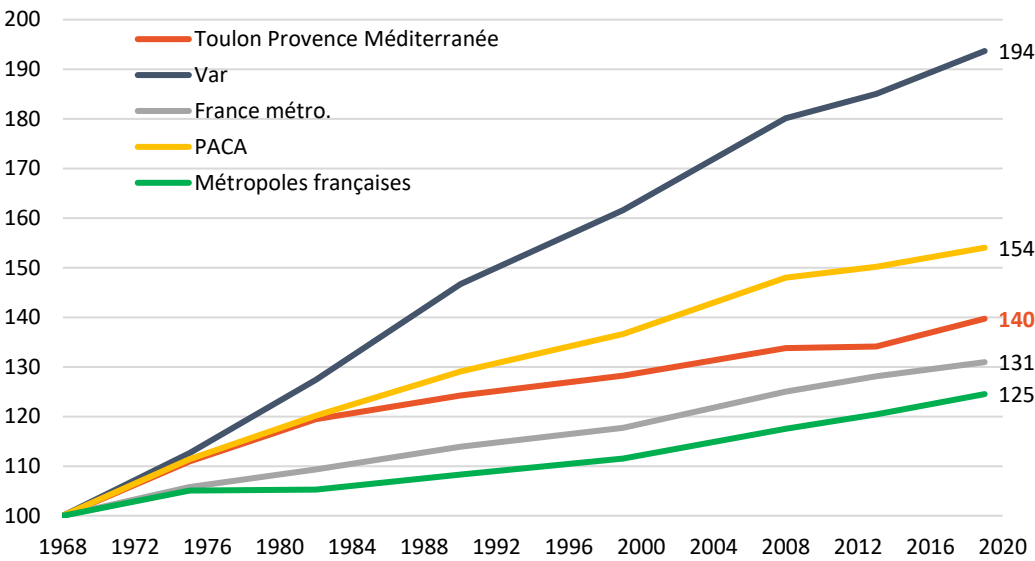
II. Portrait social

Une croissance démographique soutenue, mais des pertes de population dans certaines communes



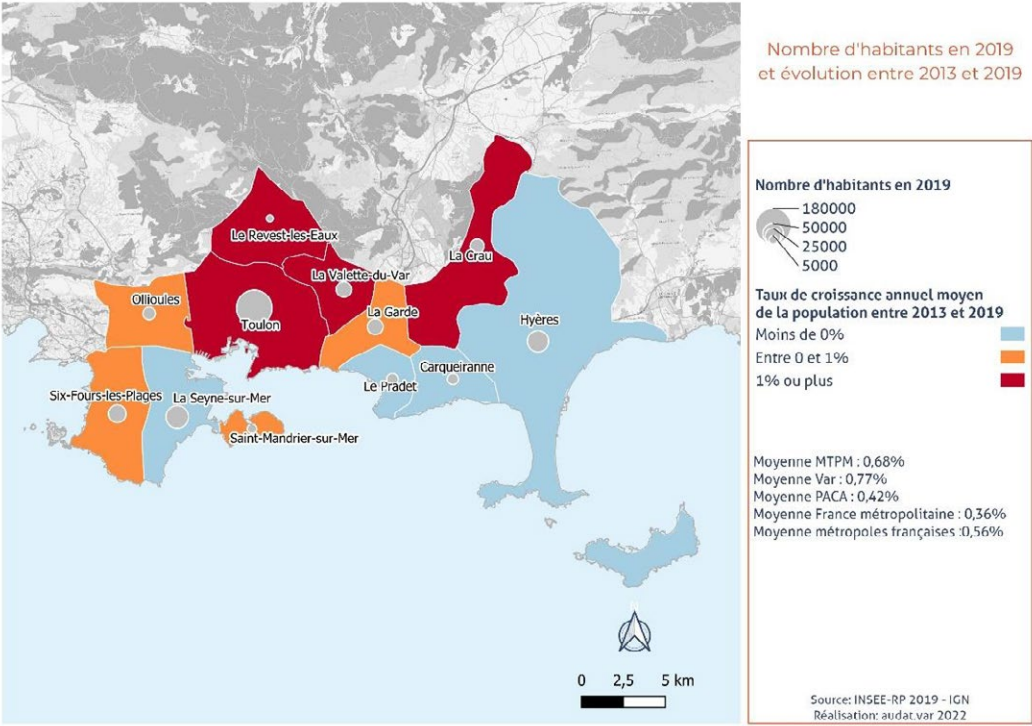
**La population des communes formant Toulon Provence Méditerranée est passée entre 1968 et 2019 de 317 000 à 443 000 habitants.** Le territoire a donc gagné 126 000 résidents en cinquante ans, soit une croissance annuelle moyenne de 0,66%. Si l’augmentation de population a été continue, elle a toutefois été particulièrement importante entre 1968 et 1982 (plus d’1% par an). En revanche, la hausse de population a été faible entre 2008 et 2013, le nombre d’habitants a progressé au rythme de 0,05% par an, soit environ 200 individus supplémentaires.

Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Évolution du nombre d’habitants entre 1968 et 2019 (1968 = base 100)  
Source INSEE-RP



Note de lecture : pour 100 habitants dans le périmètre de Toulon Provence Méditerranée en 1968, on en compte 140 en 2019.

La population de Toulon Provence Méditerranée a donc augmenté de 40% en cinquante ans. Cette hausse est inférieure à celle mesurée pour le Var (+94%) et la région Provence-Alpes-Côte d’Azur (+54%). Du fait de son urbanisation déjà forte dans les années 1960, le périmètre de TPM présentait un potentiel de croissance démographique plus restreint que le reste du territoire régional. L’augmentation du nombre de résidents qui y a été mesurée est toutefois plus importante que la moyenne pour l’ensemble de la France métropolitaine (+31%) et pour les métropoles françaises (+25%).

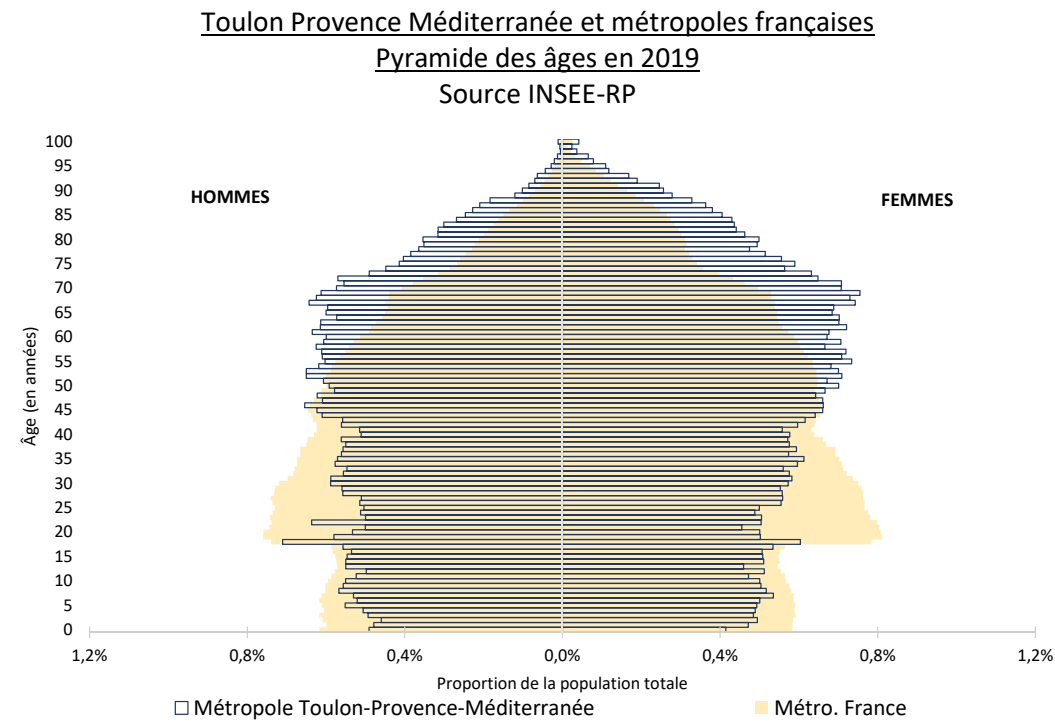


Toulon est la commune la plus peuplée de Toulon Provence Méditerranée, regroupant près de 179 000 habitants, soit 40% de la population totale de l’intercommunalité. Suivent La Seyne-sur-Mer (63 000 habitants) et Hyères (54 800).

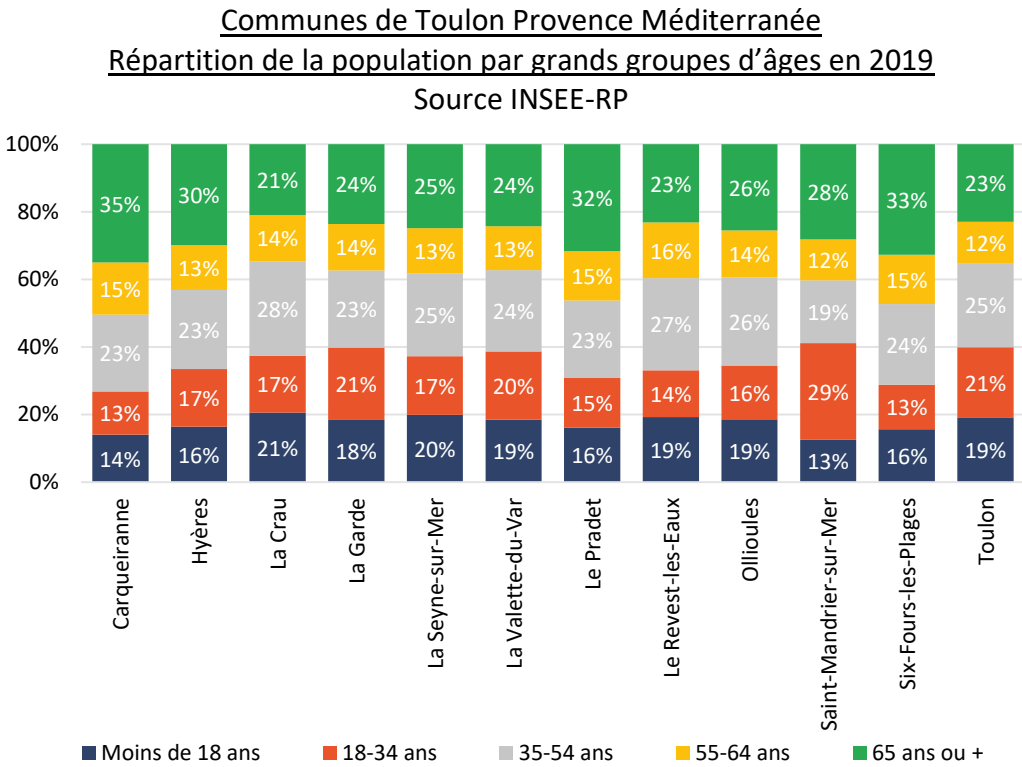
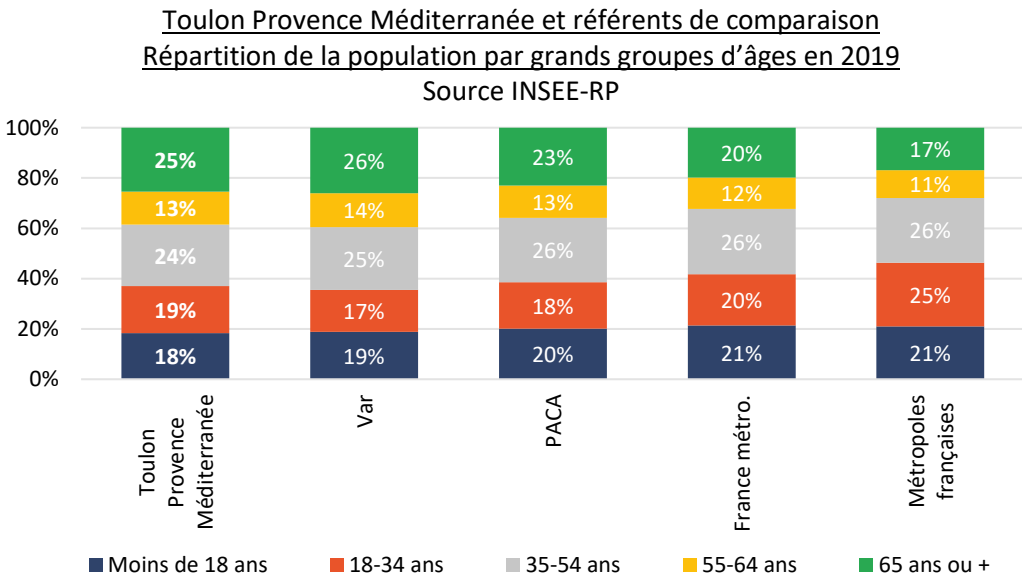
En termes d’évolution de population entre 2013 et 2019, une certaine opposition apparait entre les communes littorales hors Toulon et les communes rétrolittorales. Les premières ont pour la plupart connu des baisses de population (Hyères, Carqueiranne, Le Pradet, La Seyne-sur-Mer) ou de faibles augmentations (Six-Fours-les-Plages). Saint-Mandrier-sur-Mer constitue une exception. Les communes rétrolittorales ont elles connu des augmentations de population assez soutenues, notamment La Crau (2,06% par an, 2 100 habitants supplémentaires) et La Valette-du-Var (1,94%, 2 600 habitants en plus).

Toulon, dont la taille la rend difficilement comparable avec les autres communes de la Métropole, est la ville française de 100 000 habitants ou plus ayant connu la plus forte croissance démographique durant la période. Sa population a augmenté au rythme d’1,47% par an, soit 15 000 habitants supplémentaires au cours de la période.

Une proportion importante de personnes âgées



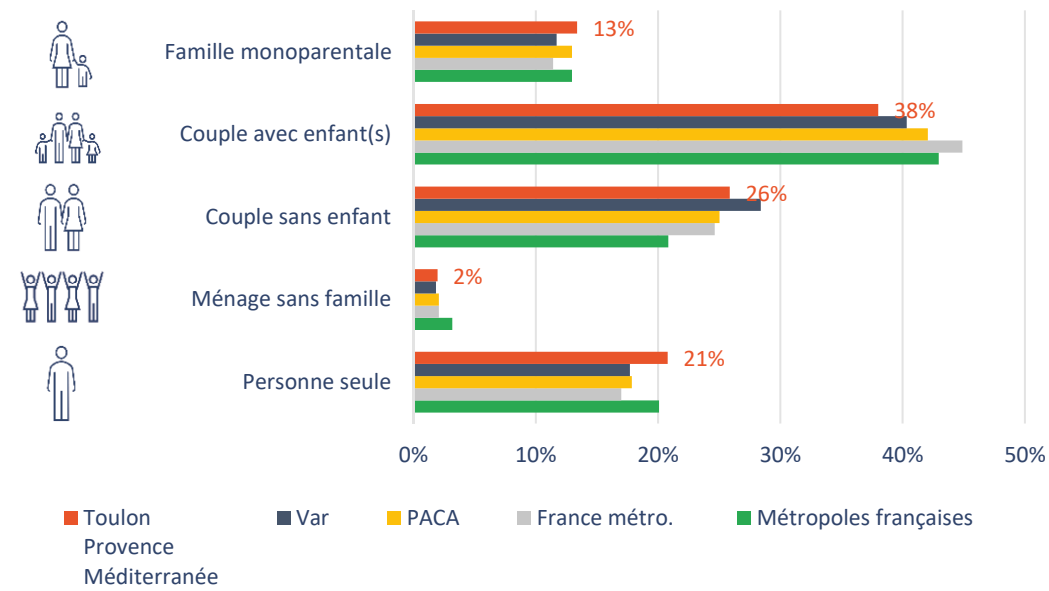
En termes de peuplement, Toulon Provence Méditerranée se caractérise par une forte proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus. La tranche d’âges regroupe 25% des habitants : il s’agit de la valeur la plus élevée parmi les métropoles françaises. Cette proportion est également supérieure aux moyennes pour la région et la France métropolitaine dans leur ensemble. Elle est légèrement inférieure à la valeur pour l’ensemble du Var (26%), qui partage cette surreprésentation des seniors. À l’inverse, la part des moins de 18 ans est faible dans la Métropole. Il en va de même, notamment au regard de la proportion pour l’ensemble des métropoles, du poids des 18-34 ans.



La répartition par des populations par grandes tranches d’âges fait émerger quatre groupes de communes :

- Carqueiranne, Hyères, Le Pradet et Six-Fours-les-Plages, communes littorales où la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus est élevée et les moins de 18 ans sous-représentés.
- Les communes au profil plus « familial », La Crau, Le Revest-les-Eaux, Ollioules et la Seyne-sur-Mer, où la part des moins de 18 ans est plus élevée que dans les autres communes, de même que celle des personnes en âge actif.
- Toulon, La Garde et La Valette-du-Var, où la proportion des jeunes adultes et des jeunes actifs est supérieure à la moyenne de Toulon Provence Méditerranée.
- Saint-Mandrier-sur-Mer, qui présente un profil atypique, avec à la fois une forte part des 18-34 ans du fait de la présence du Pôle Écoles Méditerranée et dans le même temps une surreprésentation des personnes âgées.

Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Répartition de la population des ménages par type de ménage d'appartenance en 2019  
Source INSEE-RP

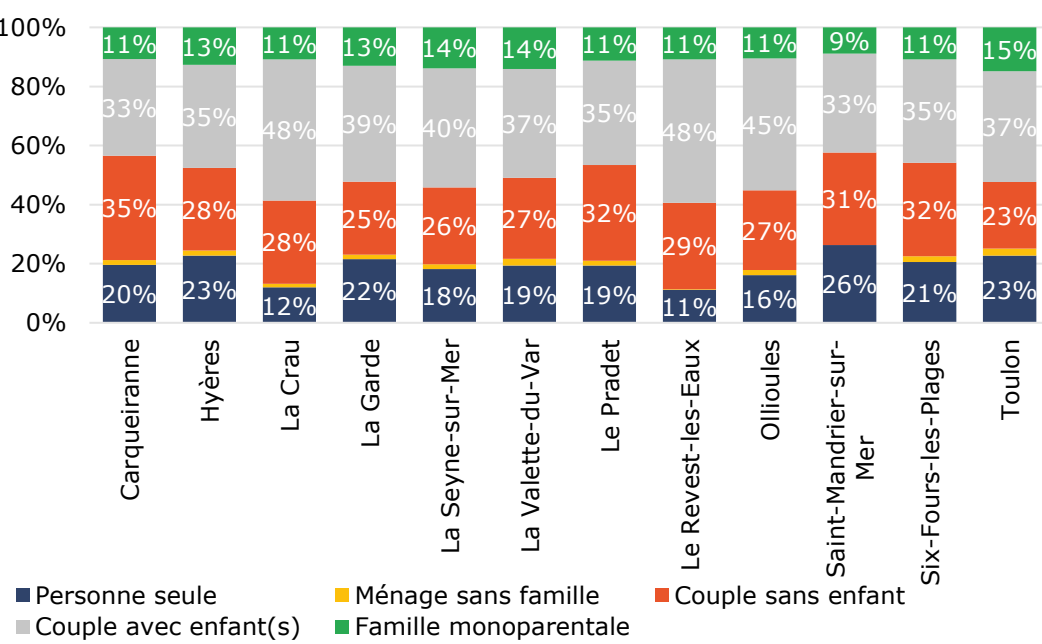


Parmi les résidents de Toulon Provence Méditerranée, 37% vivent au sein d'un couple comptant un ou plusieurs enfants. Il s'agit du mode de cohabitation le plus représenté au sein de la population de la Métropole. Toutefois, sa fréquence est plus faible que celle mesurée pour le département (39%) ou l'ensemble des métropoles (42%).

Un quart des habitants de MTPM vit au sein d'un couple sans enfant. Il s'agit de la proportion la plus importante mesurée parmi les vingt-deux métropoles françaises. Ce mode de vie est particulièrement fréquent pour les sexagénaires et les septuagénaires, âges auxquels les enfants éventuels ont majoritairement quitté le foyer et où la mortalité est encore faible. La proportion mesurée pour la Métropole est toutefois légèrement plus faible que la moyenne départementale (26%). La population d'étudiants et de jeunes adultes étant relativement faible dans la Métropole, la proportion élevée de seniors contribue également à expliquer en grande partie la forte part de personnes vivant seules.

Enfin, le poids des familles monoparentales apparaît important : 13% des résidents de Toulon Provence Méditerranée vivent au sein d'un ménage regroupant un isolé et un ou plusieurs enfants. Il s'agit de la quatrième proportion la plus élevée parmi les métropoles françaises.

Communes de Toulon Provence Méditerranée  
Répartition de la population des ménages par type de ménage d'appartenance en 2019  
Source INSEE-RP

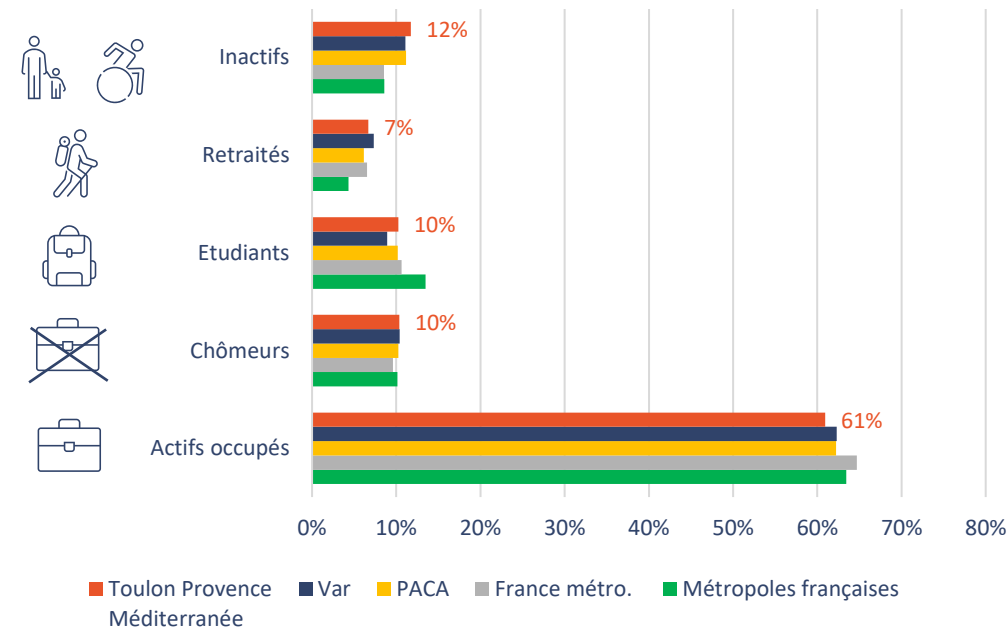


Dans onze des douze communes, le couple avec enfants constitue le type de ménage le plus fréquent. Seule Carqueiranne fait exception : une proportion plus forte de ses habitants vit au sein d'un couple sans enfant.

Les proportions les plus importantes de couples avec enfant(s) sont mesurées à La Crau, au Revest-les-Eaux, à Ollioules. Au contraire, les valeurs sont faibles sur le littoral hors La Seyne-sur-Mer et Toulon. Les proportions les plus fortes de couples sans enfant sont mesurées dans les communes où les personnes âgées sont surreprésentées : Carqueiranne, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer et Le Pradet. À Hyères et à Toulon, la part des personnes vivant seules est élevée - ce qui s'explique en partie par la présence plus forte de petites typologies dans le parc de logement. Les proportions de familles monoparentales sont plus fortes à Toulon et à La Seyne-sur-Mer que dans les autres communes : ce constat apparaît à mettre en lien avec la distribution des logements sociaux dans le périmètre. Elles sont également surreprésentées à La Valette-du-Var et dans une moindre mesure à La Garde.

Un poids élevé du non-emploi

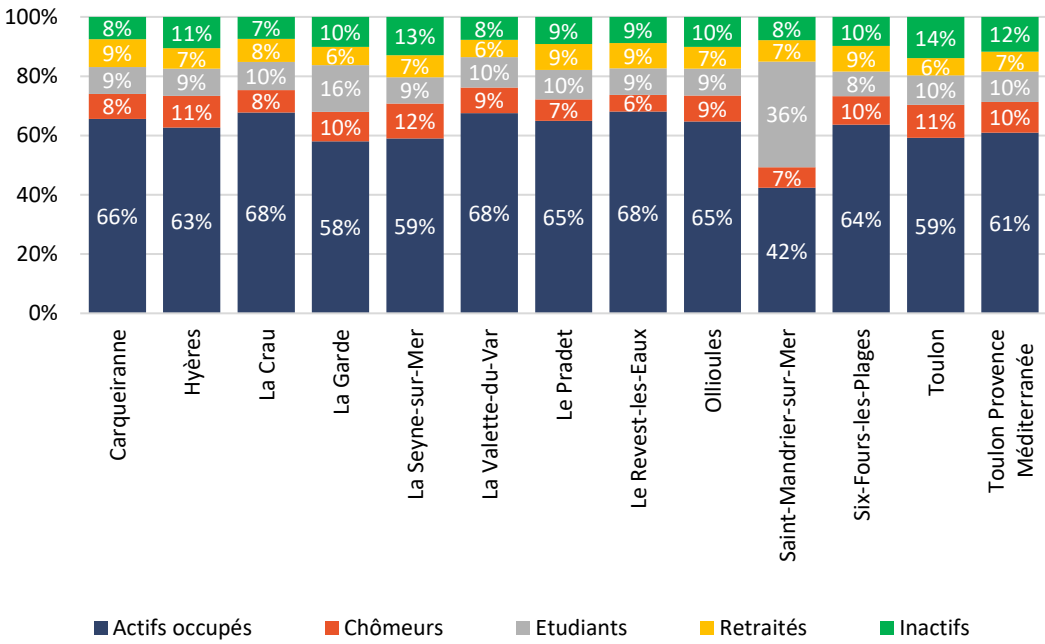
Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Répartition des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le type d'activité  
en 2019  
Source INSEE-RP



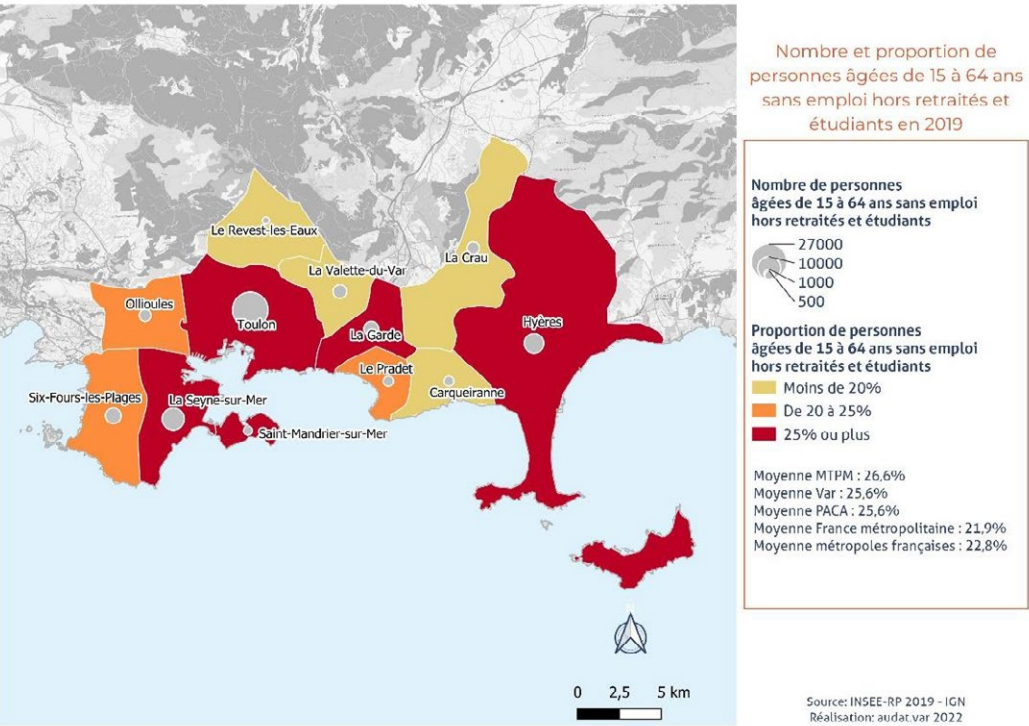
Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 61% sont en emploi. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles mesurées au niveau du département (62%), de la région (62%) et de la France métropolitaine (65%).

**La fréquence du non-emploi est importante : 27% des 15-64 ans n'étant ni à la retraite ni en formation n'ont pas de travail.** Cette valeur est supérieure aux moyennes départementale et régionale (26% dans les deux cas) et aux valeurs pour les métropoles françaises (23%) et l'ensemble de la France métropolitaine (22%). La forte proportion de personnes en situation d'inactivité (parents au foyer, personnes en situation d'invalidité, personnes sans emploi ne se déclarant pas en recherche) explique ces écarts importants en défaveur de MTPM.

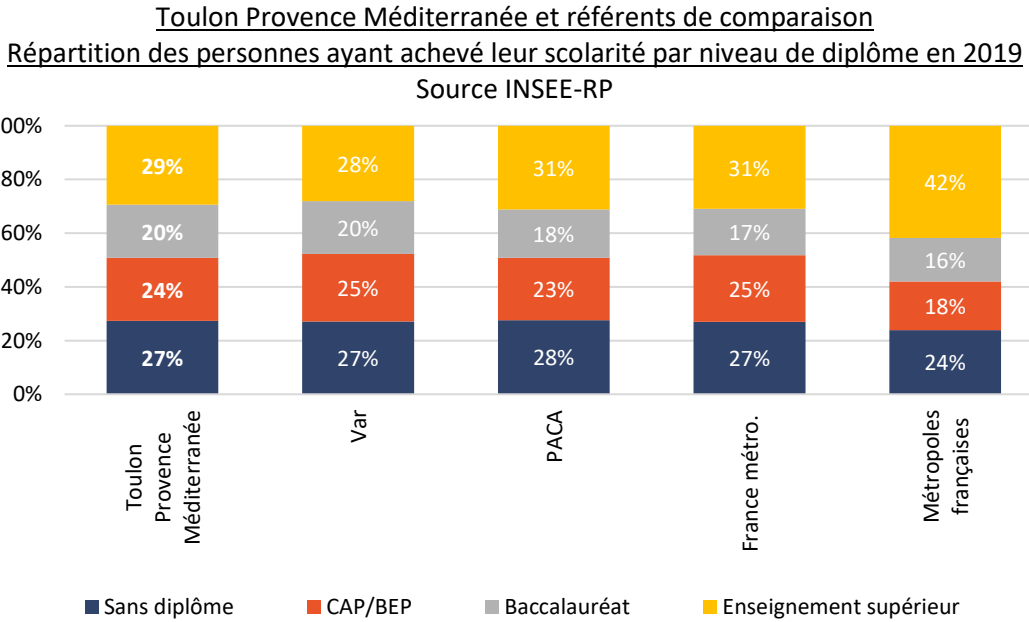
Communes de Toulon Provence Méditerranée  
Répartition des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le type d'activité en 2019  
Source INSEE-RP



- Dans toutes les communes, les personnes en emploi sont majoritaires parmi les 15-64 ans.
- Les proportions d'actifs occupés sont importantes à La Crau, Le Revest-les-Eaux et La Valette-du-Var.
- Un quart des 15-64 ans sont au chômage ou en inactivité à Toulon et à La Seyne-sur-Mer.
- Les retraités sont plus présents sur le littoral (Six-Fours-les-Plages, Carqueiranne, Le Pradet) et dans une moindre mesure au Revest-les-Eaux.
- Les proportions d'étudiants sont fortes à La Garde et surtout à Saint-Mandrier-sur-Mer, du fait de la présence du campus universitaire et du PEM (Pôle Écoles Méditerranée).

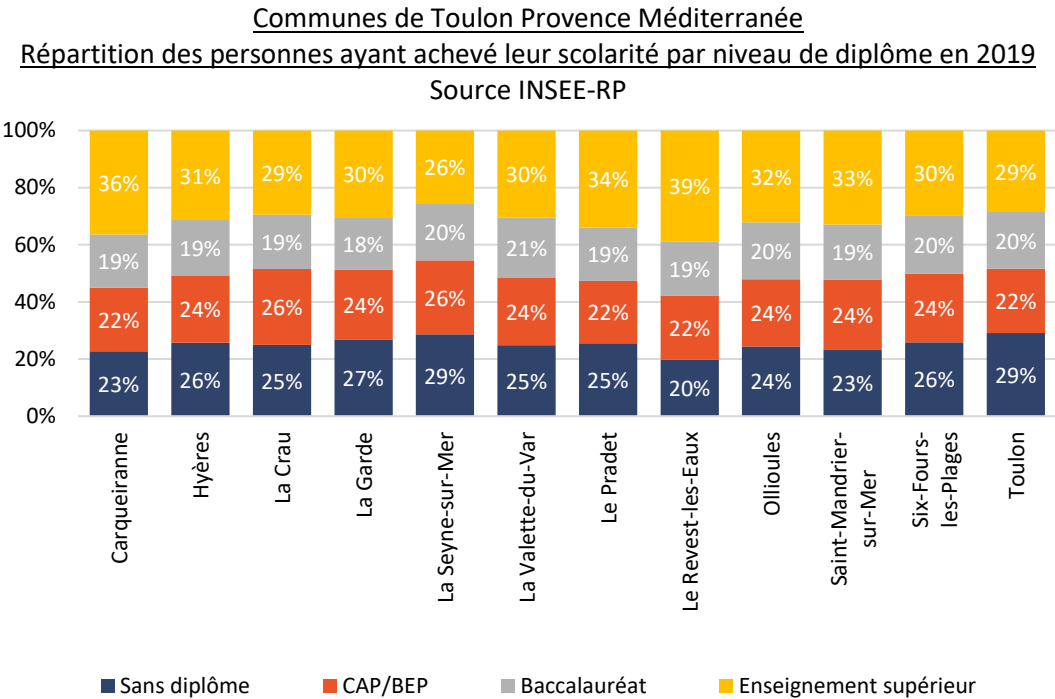


Dans la Métropole, 58 100 personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage ou en situation d'inactivité. Ramené à l'effectif de la tranche d'âges hors étudiants et retraités, la proportion, appelée indicateur de non-emploi, est de 27%. Elle avoisine 30% à Toulon et à La Seyne-sur-Mer, qui concentrent 63% du non-emploi de MTPM, soit 36 400 personnes. Les valeurs sont en revanche inférieures à 20% au Revest-les-Eaux, La Valette-du-Var, La Crau et Carqueiranne.



La proportion de personnes sans diplôme est très fortement corrélée au niveau de pauvreté pour les territoires. **Dans MTPM, 27% des personnes ayant achevé leur scolarité n'ont aucun diplôme. Cette proportion est au niveau des moyennes pour le département, la région et la France métropolitaine, mais elle est inférieure à la valeur pour les métropoles françaises (24%).** La part des diplômés de l'enseignement supérieur apparaît également peu élevée : elle est de 29% dans Toulon Provence

Méditerranée contre 42% pour l'ensemble des métropoles du pays. La proportion peu importante de cadres des fonctions métropolitaines<sup>1</sup> contribue à expliquer cette représentation plutôt faible de diplômés du supérieur.

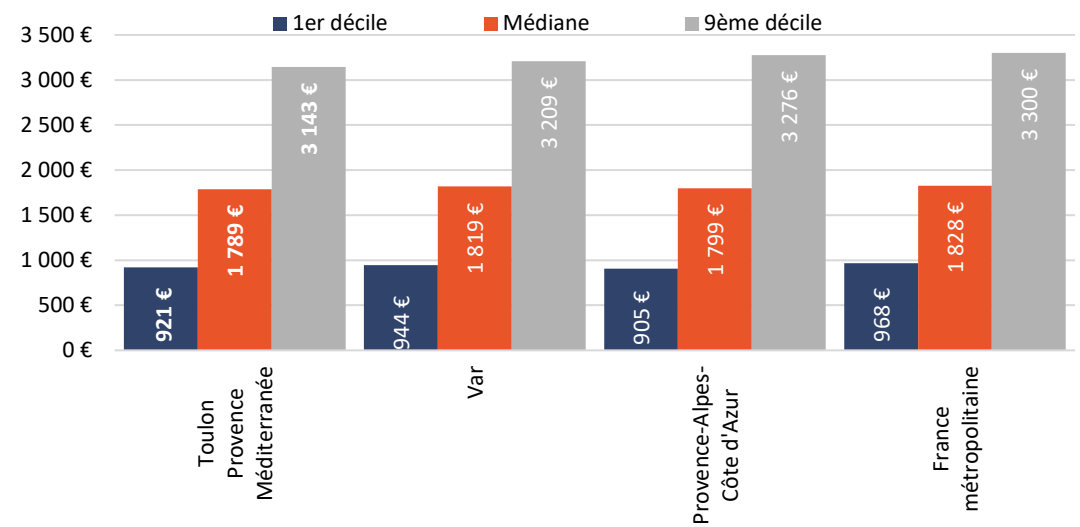


**Les proportions de personnes sans diplôme les plus élevées sont mesurées à Toulon et à La Seyne-sur-Mer : à elles deux, ces communes concentrent 59% des résidents de la Métropole ayant achevé leur scolarité sans diplôme.** Les proportions de diplômés du supérieur sont élevées au Revest-les-Eaux, à Carqueiranne et au Pradet. La Crau et La Seyne-sur-Mer présentent également des parts importantes de titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

<sup>1</sup> Selon la définition de l'INSEE, « La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une notion proche des emplois « stratégiques », en assurant la cohérence avec les fonctions. La présence d'emplois « stratégiques » est utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire. Ces emplois « stratégiques » sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus des cinq fonctions métropolitaines. »

70 000 personnes en situation de pauvreté

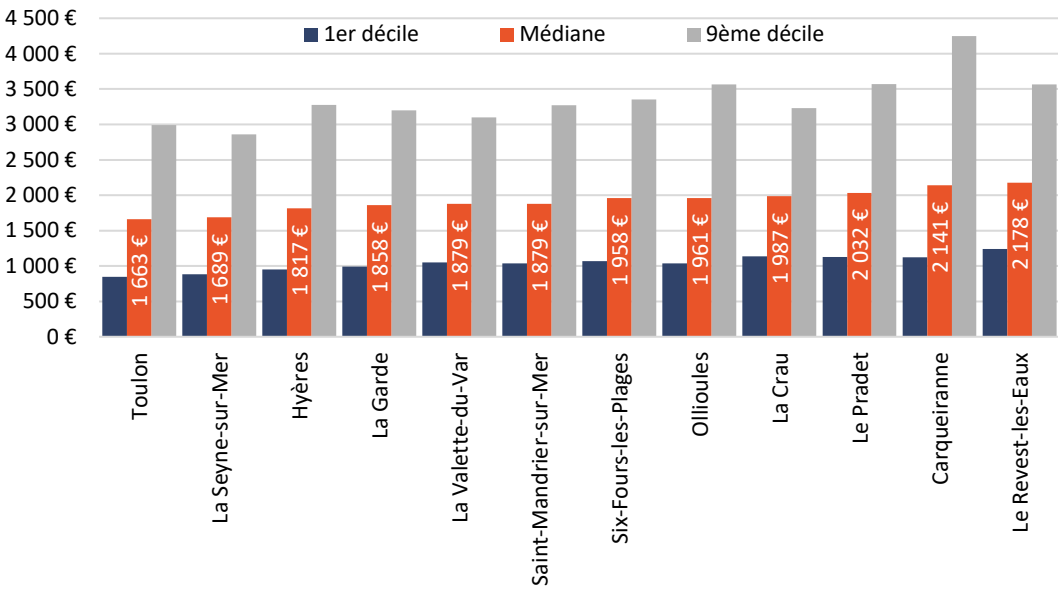
Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Indicateurs de distribution du niveau de vie<sup>2</sup> mensuel en 2019  
Source INSEE-Filosofi



La moitié des personnes de Toulon Provence Méditerranée vivent dans un foyer dont le niveau de vie est inférieur à 1 789€ ; l’autre moitié vit dans un foyer dont le niveau de vie est supérieur à cette valeur. Ce niveau de vie médian est légèrement inférieur à ceux mesurés pour le département (1 789€) et la région (1 799€). Le premier décile (revenu au-dessous duquel se trouvent les 10% des personnes les moins aisées) de la Métropole est légèrement supérieur à celui mesuré pour Provence Alpes-Côte d’Azur.

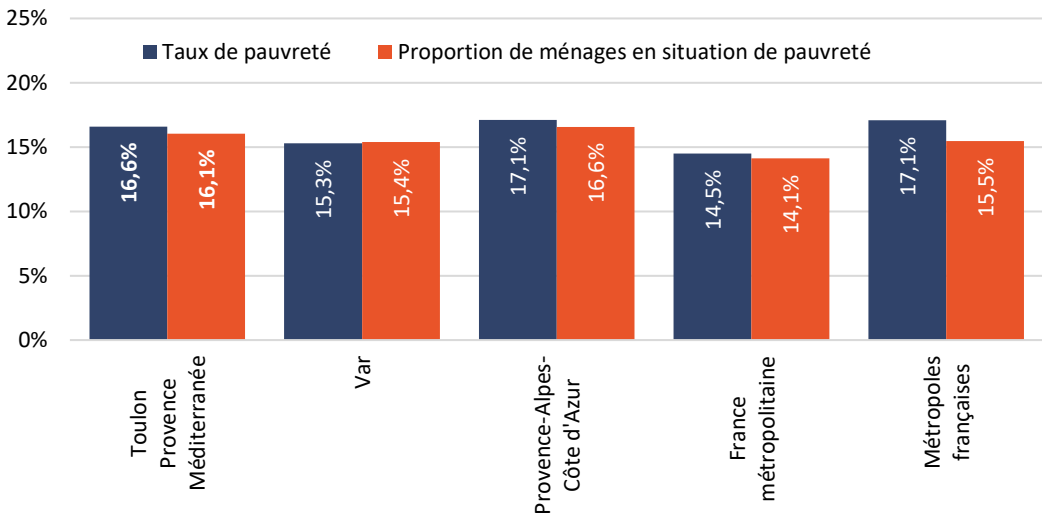
<sup>2</sup> Définition INSEE : « Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage (...) Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. »

Communes de Toulon Provence Méditerranée  
Indicateurs de distribution du niveau de vie mensuel en 2019  
Source INSEE-Filosofi



**Les niveaux de vie médians de Toulon et de La Seyne-sur-Mer sont plus faibles que ceux mesurés dans les autres communes.** Il en va de même des premiers déciles de niveau de vie : ils sont de 846€ pour Toulon et de 885€ pour La Seyne-du-Mer, montrant ainsi l’existence de poches de profonde pauvreté<sup>3</sup>. Les valeurs les plus élevées, pour la médiane du niveau de vie comme pour son premier décile, sont mesurées au Revest-les-Eaux, à Carqueiranne, au Pradet et à La Crau.

Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Indicateurs de pauvreté  
Source INSEE-Filosofi



<sup>3</sup> Le seuil de pauvreté est de 1 102€ en 2019.

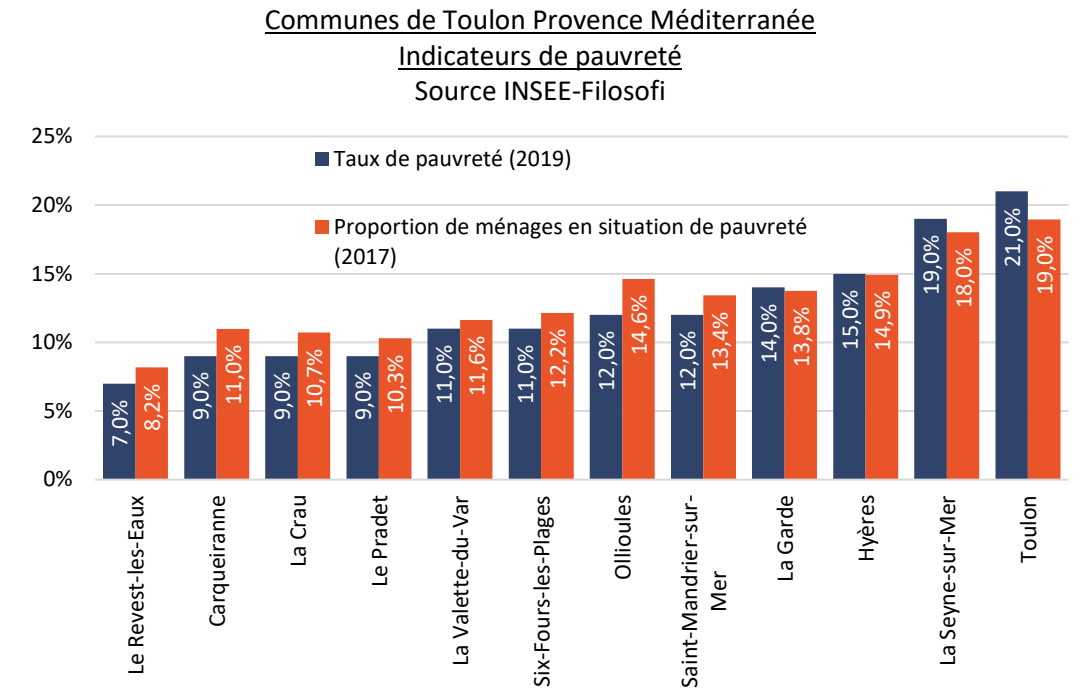
Selon les chiffres de l’INSEE, 70 000 résidents de la Métropole vivent en situation de pauvreté. Cela correspond à un taux de pauvreté de 16,6%. Cette valeur est plus élevée que celle pour l’ensemble du Var (15,3%) et de la France métropolitaine (14,5%), mais inférieure aux moyennes pour la région (17,1%) et l’ensemble des métropoles françaises (17,1% également).

Les données pour les ménages en situation de pauvreté sont légèrement différentes : 16,1% des ménages de MTPM, soit 32 000 d’entre eux, sont touchés. Cette proportion est plus élevée que celle mesurée pour l’ensemble des métropoles du pays (15,5%). Si l’année de référence n’est pas la même que pour le taux de pauvreté, l’écart semble indiquer qu’en moyenne les ménages en situation de pauvreté de Toulon Provence Méditerranée sont de taille plus petite que dans les autres métropoles.

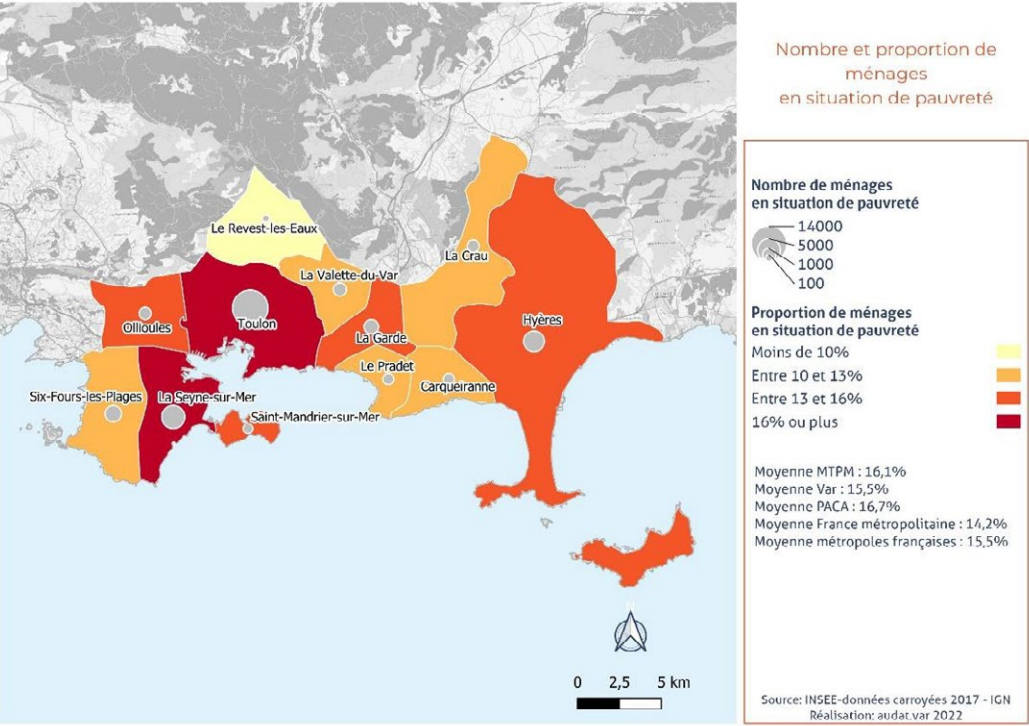
Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Taux de pauvreté (en %) selon les caractéristiques du ménage en 2019  
Source INSEE-Filosofi

|                                                |                                   | Métropole Toulon-<br>Provence-<br>Méditerranée | Var  | PACA | France métro. |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------|------|------|---------------|
| Ensemble                                       |                                   | 16,6                                           | 15,3 | 17,1 | 14,5          |
| Statut<br>d'occupation                         | Locataire du parc social          | 38,9                                           | 37,4 | 38,8 | 35,4          |
|                                                | Locataire du parc privé           | 23,7                                           | 24,1 | 25,5 | 22,1          |
|                                                | Propriétaire                      | 6,4                                            | 7,5  | 7,5  | 6,3           |
|                                                | Locataire                         | 28,6                                           | 27,5 | 29,8 | 27,8          |
| Source<br>principale de<br>revenus<br>déclarés | Salaires et traitements           | 11,5                                           | 10,9 | 12,1 | 10,7          |
|                                                | Indemnités de chômage             | 58                                             | 54,6 | 57,5 | 57,4          |
|                                                | Revenus d'activités non salariées | 21,6                                           | 22,5 | 21,3 | 18            |
|                                                | Pensions, retraites et rentes     | 13,9                                           | 12,9 | 14,7 | 11,9          |
|                                                | Autres revenus                    | 22,9                                           | 21,3 | 21,6 | 20,2          |
| Nombre de<br>personnes                         | 1 personne                        | 19                                             | 19,7 | 20,4 | 18,1          |
|                                                | 2 personnes                       | 11,2                                           | 10,7 | 11,8 | 9,3           |
|                                                | 3 personnes                       | 14,8                                           | 13,9 | 14,8 | 12,5          |
|                                                | 4 personnes                       | 14,7                                           | 13,1 | 14,1 | 11,3          |
|                                                | 5 personnes ou plus               | 31,3                                           | 26,5 | 31,1 | 26,3          |
| Âge du<br>réfèrent                             | Moins de 30 ans                   | 23,8                                           | 22,3 | 25   | 22,7          |
|                                                | De 30 à 39 ans                    | 20,5                                           | 19   | 20,3 | 16,8          |
|                                                | De 40 à 49 ans                    | 20                                             | 18,2 | 19,8 | 16,5          |
|                                                | De 50 à 59 ans                    | 16,8                                           | 15,9 | 17,3 | 14,2          |
|                                                | De 60 à 74 ans                    | 13                                             | 11,9 | 13,1 | 10,3          |
|                                                | 75 ans ou plus                    | 10                                             | 9,8  | 11,4 | 9,6           |
| Type de<br>ménage                              | Homme seul                        | 19,5                                           | 20   | 21   | 19,2          |
|                                                | Femme seule                       | 18,7                                           | 19,5 | 19,9 | 17,3          |
|                                                | Couple sans enfant                | 7,4                                            | 7,2  | 8,1  | 6             |
|                                                | Couple avec enfant(s)             | 15,9                                           | 14,1 | 15,8 | 12,8          |
|                                                | Famille monoparentale             | 30,3                                           | 30   | 31   | 29            |
|                                                | Ménage complexe                   | 15,8                                           | 13,7 | 17,3 | 18,5          |

La pauvreté semble dans Toulon Provence Méditerranée davantage concerner les familles avec enfants qu’ailleurs. En effet, les taux de pauvreté de MTPM sont supérieurs à ceux des référents de comparaison pour les ménages comptant 4 personnes ou plus et pour les couples avec enfant(s) ; ils sont également plus élevés pour les ménages dont le référent a entre 30 et 49 ans, soit la tranche d’âges où la vie avec des enfants au sein du foyer est la plus fréquente. La pauvreté des ménages vivant en logement social et celle des foyers ayant pour source principale de revenus les indemnités chômage est également plus marquée que pour les référents de comparaison.



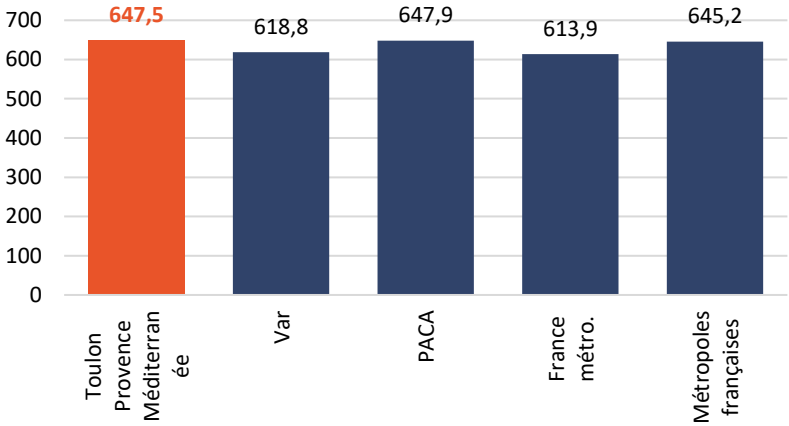
La fréquence des situations de pauvreté est nettement plus importante à Toulon et à La Seyne-sur-Mer que dans les autres communes de la Métropole. Les deux communes regroupent 66% des personnes en situation de pauvreté de MTPM. Les valeurs sont aussi assez élevées dans les deux autres communes où sont situés des quartiers prioritaires (Hyères et La Garde). En revanche, la fréquence de la pauvreté est faible au Revest-les-Eaux, à Carqueiranne, à La Crau et au Pradet.



Selon les données de l'INSEE pour 2017, 32 000 ménages sont en situation de pauvreté dans la Métropole. Près de 19 500 de ces ménages sont installés à Toulon ou à La Seyne-sur-Mer. Dans la première commune, 19% des ménages sont en situation de pauvreté ; la proportion est de 18% à La Seyne-sur-Mer. À Hyères et à Ollioules, elle avoisine 15%.

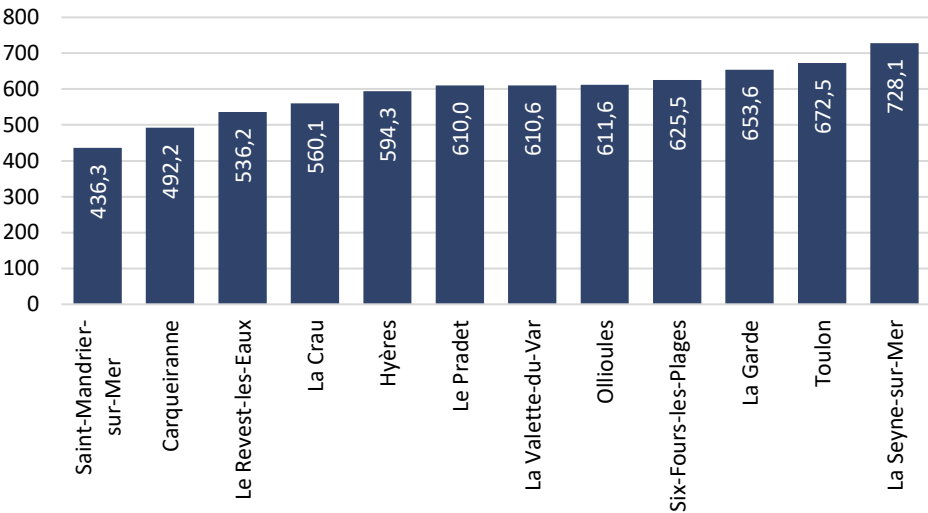
Une forte concentration de bénéficiaires de prestations sociales à Toulon et à La Seyne-sur-Mer

Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Nombre de personnes couvertes par la CAF pour 1 000 habitants âgés de moins de 65 ans  
Source CAF, INSEE-RP



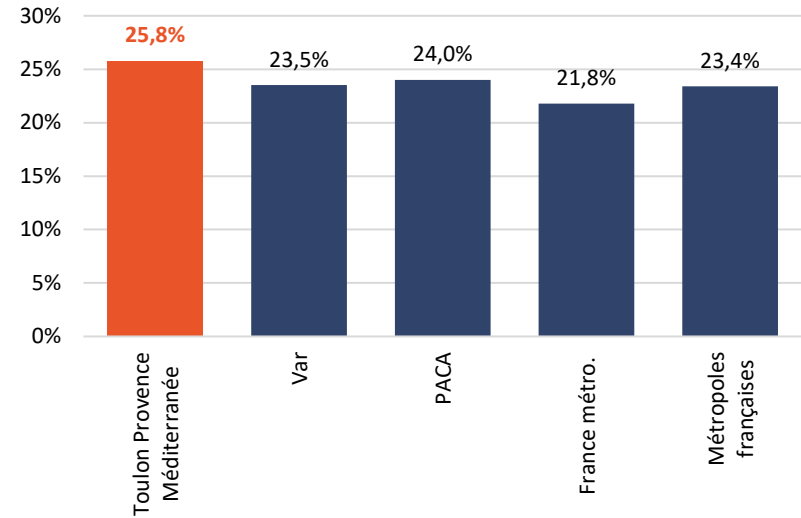
Près de 214 000 habitants de la Métropole sont membres d'un foyer percevant au moins une allocation CAF au 31 décembre 2020. Cet effectif ramené à la population âgée de moins de 65 ans donne un rapport de 647,5 pour 1 000. Cette valeur est supérieure aux moyennes pour le Var et la France métropolitaine ; elle est proche des rapports calculés pour la région et l'ensemble des métropoles françaises.

Communes de Toulon Provence Méditerranée  
Nombre de personnes couvertes par la CAF pour 1 000 habitants âgés de moins de 65 ans  
Source CAF, INSEE-RP



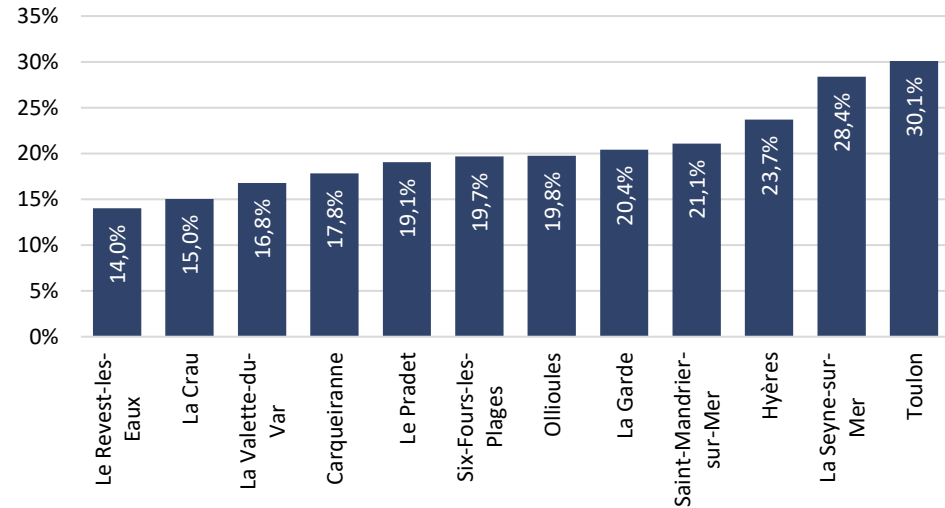
Les taux de couverture par la CAF sont particulièrement élevés à La Seyne-sur-Mer, Toulon et La Garde.

Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Proportion de foyers allocataires dépendants pour 50% ou plus de leurs revenus  
des prestations sociales  
Source CAF



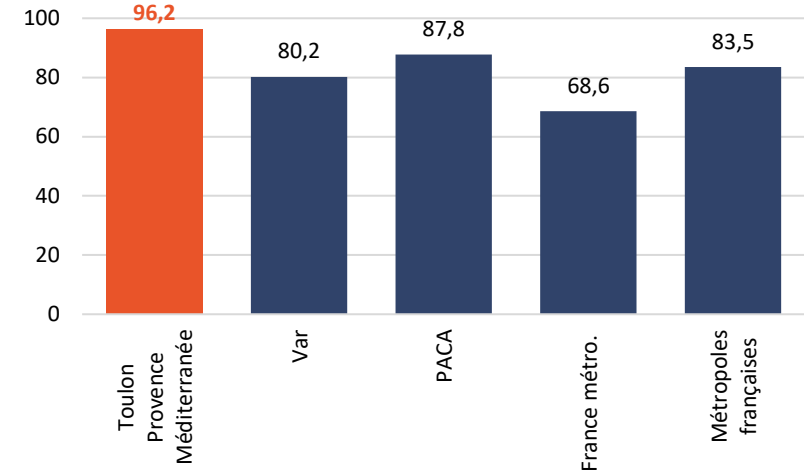
Parmi les foyers allocataires de la CAF résidant dans Toulon Provence Méditerranée, 25,8% dépendent pour la moitié ou plus de leurs revenus des prestations sociales. Cette proportion est plus élevée que celles mesurées pour les référents de comparaison. Elle est notamment supérieure de 4 points à la moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Communes de Toulon Provence Méditerranée  
Proportion de foyers allocataires dépendants pour 50% ou plus de leurs revenus  
des prestations sociales  
Source CAF

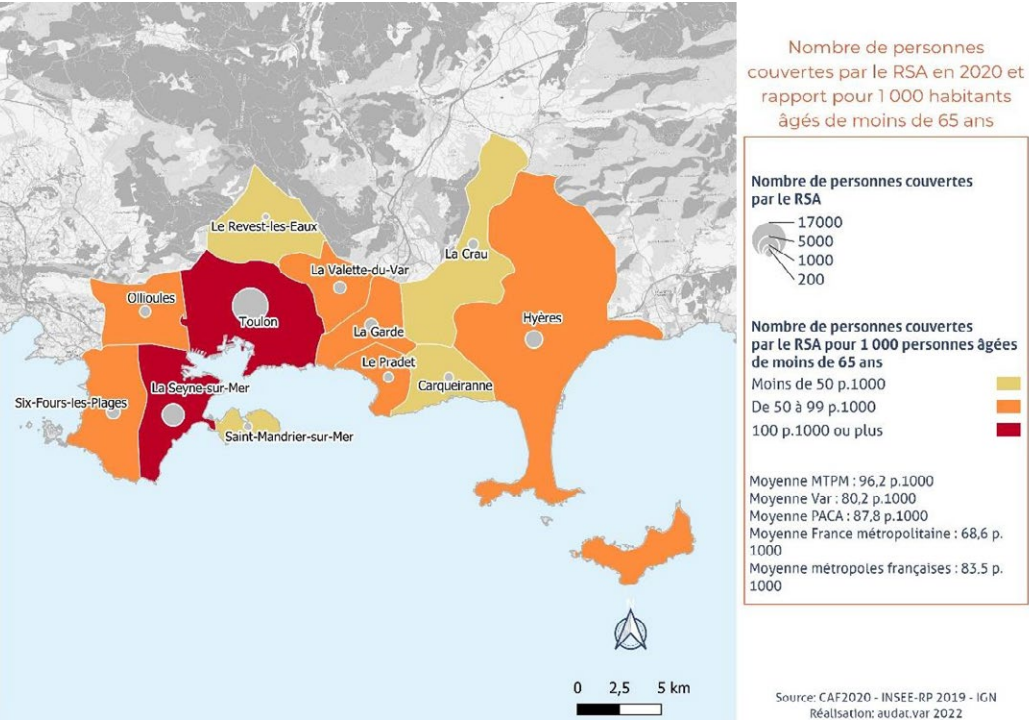


Trois foyers allocataires toulonnais sur dix dépendent pour 50% ou plus de leurs revenus des prestations de la CAF. La proportion pour La Seyne-sur-Mer est également élevée. Ce sont près de 70% de ces ménages fortement dépendants des prestations sociales qui sont concentrés dans les deux communes. La valeur pour Hyères, troisième commune la plus peuplée de MTPM, est également assez élevée.

Toulon Provence Méditerranée et référents de comparaison  
Nombre de personnes couvertes par le RSA pour 1 000 habitants âgés de moins de 65 ans  
Source CAF, INSEE-RP

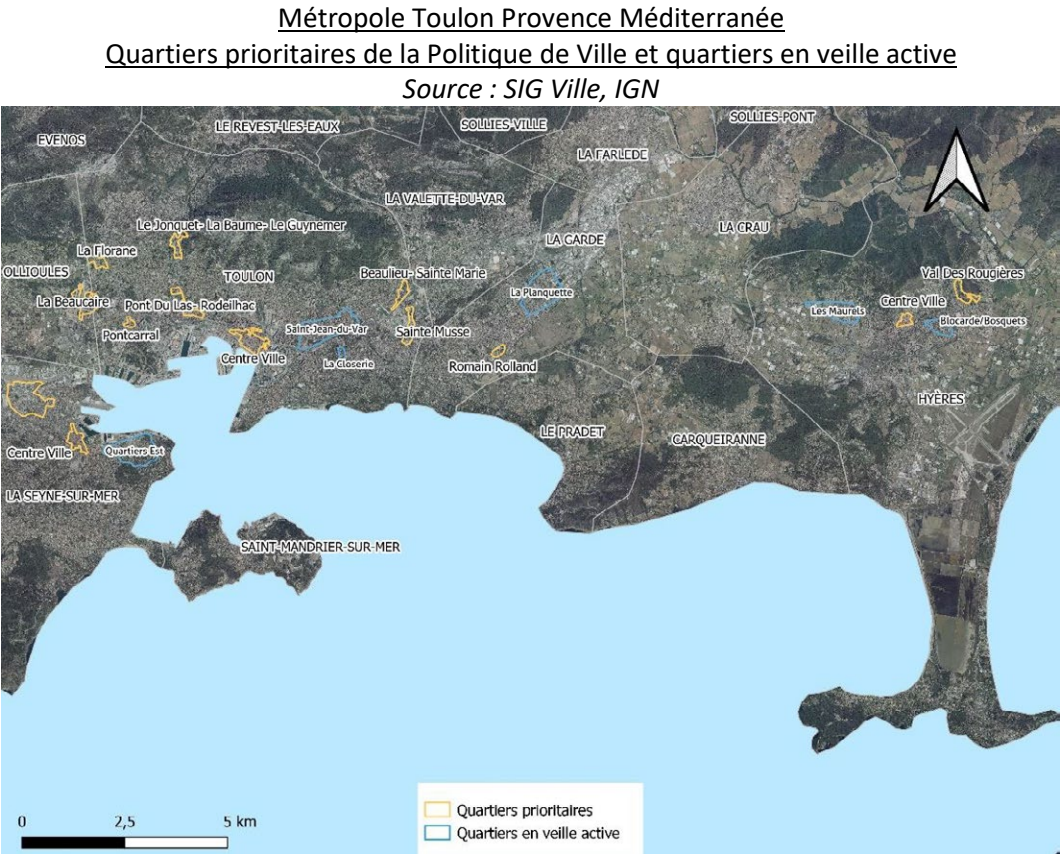


Au 31 décembre 2020, 31 800 habitants de la Métropole sont couverts par le RSA, c'est-à-dire qu'ils vivent dans un foyer percevant l'allocation. Ramené au nombre de personnes âgées de moins de 65 ans, l'effectif donne un rapport de 96,2 pour 1 000 habitants de la tranche d'âges. Il s'agit d'une valeur nettement supérieure aux rapports mesurés pour le département, la région, la France métropolitaine et l'ensemble des métropoles françaises.



Au sein de la Métropole, 17 200 personnes couvertes par le RSA résident à Toulon, soit 54% de l’ensemble ; pour La Seyne-sur-Mer, le nombre est de 5 600 et la proportion de 18%. Les rapports dans ces deux communes sont supérieurs à 115 personnes couvertes pour 1 000 habitants de moins de 65 ans. Dans toutes les autres communes, les valeurs sont inférieures à 80 pour 1 000. Elles sont particulièrement faibles à La Crau et au Revest-les-Eaux (moins de 40 pour 1 000).

Treize quartiers prioritaires répartis sur quatre communes



Toulon Provence Méditerranée compte treize quartiers prioritaires sur son territoire. Huit se situent à Toulon, deux à La Seyne-sur-Mer, deux à Hyères et un à La Garde. Ils concentrent 43 000 habitants environ, soit 10% de la population totale de l’intercommunalité. Près de 24 000 Toulonnais vivent dans un QPV, soit 15% de la population de la commune ; pour La Seyne-sur-Mer, le nombre est de 12 400 et la proportion de 20%.

Les quartiers prioritaires de la Métropole peuvent être répartis en trois grandes catégories :

- Les centres-villes et les faubourgs, qui correspondent aux centres de La Seyne-sur-Mer, de Toulon et d’Hyères, ainsi qu’à Pont-du-Las - Rodeilhac. Le tissu urbain et commercial y est dense. Le poids des petits logements est important et les zones concernées accueillent davantage de personnes isolées que les autres quartiers prioritaires. Le peuplement est également plus mixte, tant sur le plan démographique que socioéconomique. À l’échelle du quartier, des ménages ayant des revenus de classe « moyenne » cohabitent avec des populations en situation de grande pauvreté ;
- Les quartiers au peuplement plus familial il s’agit de secteurs d’habitat social de l’Ouest toulonnais (La Beaucaire, La Florane, Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer), de Berthe à La Seyne-sur-Mer, de Romain Rolland à La Garde, du Val des Rougières à Hyères et de Beaulieu - Sainte-Marie à l’est de Toulon. Dans un tissu urbain plus diffus, les logements sont plus grands et accueillent des proportions importantes de familles avec enfants. En résulte notamment une surreprésentation des moins de quinze ans et une structure par âge très jeune. Les revenus sont peu dispersés mais plutôt faibles ;

- Les quartiers en très grandes difficultés socioéconomiques, Pontcarral et Sainte-Musse.  
Le premier secteur correspond essentiellement à la copropriété du même nom, tandis que le second se compose davantage de groupes sociaux mais comprend également une copropriété en difficulté, la Grande Plaine. Les deux ont en commun un taux de pauvreté particulièrement fort, qui compte parmi les plus élevés mesurés en France métropolitaine. Les ménages avec enfants sont également surreprésentés et la population est très jeune par rapport au reste de la commune ou de l’agglomération.

La Métropole compte également six quartiers en veille active, regroupant 24 000 habitants. Deux se situent à Toulon (La Closerie, Saint-Jean-du-Var), deux à Hyères (Blocarde/Bosquets, Les Maurels), un à La Garde (La Planquette) et un à La Seyne-sur-Mer (Quartiers est). Dans l’ensemble, les quartiers prioritaires se divisent entre centres-villes et ensemble de grands logements à faible coût, qu’ils relèvent du parc social ou non. Les isolés sans enfant sont surreprésentés dans les premiers, les familles dans les seconds.

Du fait de leurs configurations et de leurs tracés, cinq des six quartiers en veille active (Les Maurels, Blocarde/Bosquets, La Planquette, Quartiers est de La Seyne-sur-Mer, Saint-Jean-du-Var) ont des périmètres plus hétérogènes en termes urbanistiques et, par conséquent, des peuplements plus variés. La Closerie fait exception, correspondant pour l’essentiel au groupe de logements sociaux du même nom et présente un fort taux de pauvreté. Le fait qu’il ait un nombre d’habitants peu élevé (environ 400) et qu’il n’y ait pas d’autres secteurs concentrant des ménages en difficulté à proximité du périmètre explique probablement qu’il soit sorti de la géographie prioritaire en 2015.

Synthèse

- Une croissance démographique assez soutenue pour une métropole, notamment au cours de la période la plus récente.
- Une proportion élevée de personnes âgées de 65 ans ou plus.
- Une part importante de personnes d’âge actif sans emploi et de personnes ayant achevé leur scolarité sans diplôme.
- Proportions importantes de ménages en situation de pauvreté et de personnes percevant et/ou dépendant fortement des prestations sociales.
- Une concentration des situations de pauvreté à Toulon et à La Seyne-sur-Mer.

ANNEXE 2

PLAN D’ACTIONS SYNTHÉTIQUE/CALENDRIER PRÉVISIONNEL

| 1. L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                               |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeux                                                                                        | Objectifs stratégiques                                                                                                                                                         | Intitulé et numéro des actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Calendrier                                                                                                                       |
| Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité        | 1) Renforcer la lisibilité et la compréhension des politiques et dispositifs existants à l’échelle du territoire métropolitain                                                 | 1. Organiser et animer un réseau de partenaires autour de la thématique logement indigne/indécents<br>2. Décliner dans le cadre du PLH3, une orientation relative au permis de louer avec les villes qui le souhaitent et en partenariat avec la CAF<br>3. Soutenir les actions innovantes d’amélioration de l’habitat en direction des publics vulnérables<br>4. Impulser et accompagner un réseau de Conseils Citoyens | 2 <sup>ème</sup> semestre 2023<br><br>Suite à la validation PLH métropolitain 2024-2025<br><br>2023<br><br>2023 la Seyne sur Mer |
|                                                                                               | 2) Renforcer l’accessibilité à l’information et l’accompagnement des habitants de la Métropole (locataires/ bailleurs/professionnels ) afin de lutter contre l’habitat indigne | 5. Créer sur la base de l’offre existante la maison de l’Habitant sur le territoire métropolitain<br>6. Soutenir le projet social des aires d’accueil des gens du voyage en lien avec le schéma départemental d’accueil,<br>7. Mettre en place une coordination entre le FSL métropolitain et la CAF du Var                                                                                                              | 2025-26 suite à la validation du PLH<br><br>2023<br><br>2023-2024                                                                |
| Porter une attention particulière à l’accès à un logement adapté du public jeunes vulnérables | 1) Soutenir et diversifier l’offre de logement en direction du public jeune                                                                                                    | 8. Développer un parcours résidentiel du jeune vulnérable<br>9. Développer et soutenir de nouvelles formes de logements adaptées aux jeunes<br>10. Mettre en place une évaluation inclusive des parcours insertion-logement                                                                                                                                                                                              | 2023-2024<br><br>2024-2025<br><br>2023-2024                                                                                      |

| 2. L’amélioration de la relation à l’usager par le développement d’un territoire inclusif                                                                                           |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Enjeux                                                                                                                                                                              | Objectifs stratégiques                                                                                                          | Intitulé et numéro des actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Calendrier                                 |
| Renforcer l’accès aux droits et à l’accompagnement social pour tous et partout à l’échelle du territoire métropolitain avec une attention particulière pour les publics vulnérables | 1) Lutter contre le non-recours aux droits en améliorant la communication vers la population sur les dispositifs existants      | 11. Élaborer une cartographie évolutive à l’échelle métropolitaine de l’offre associative et institutionnelle existante en matière d’accès aux droits et aux services et identifier les territoires carencés (information- Orientation- Accompagnement)                                                                                                                                                                         | 2023-2026                                  |
|                                                                                                                                                                                     | 2) Améliorer l’accessibilité à l’offre d’accès aux droits et aux services à l’échelle du territoire métropolitain               | 12. Renforcer le maillage territorial par de l’accompagnement humain en matière d’accès aux droits et au numérique (dont les Maisons France Service) et en lien avec le déménagement de la CAF du Var et son départ de certains sites<br>13. Contribuer au renforcement et à la diversification de l’offre d’accès au droit en proximité par le déploiement de l’offre métropolitaine (habitat-logement-jeunesse) et CAF du Var | 2024-2023<br><br>2024                      |
|                                                                                                                                                                                     | 3) Coordonner/décloisonner les différentes interventions institutionnelles et associatives au service des usagers du territoire | 14. Impulser à l’échelle métropolitaine des temps de dialogue et de concertation : coordonner un réseau d’accès aux droits en vue d’améliorer le partenariat local                                                                                                                                                                                                                                                              | 2023                                       |
| Porter une attention particulière à la prise en charge des publics en situation de handicap                                                                                         | 1) Accueillir, Accompagner, informer les publics en situation de handicap                                                       | 15. Développer un réseau de partenaires autour de l’inclusion en lien avec le PARIH et la commission intercommunale d’accessibilité<br>16. Former les personnels à l’accueil des publics à besoin particulier                                                                                                                                                                                                                   | 2 <sup>ème</sup> semestre 2023<br><br>2024 |

| 3. Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                       |                                                                                                                                               |                                                                                                                                                      |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Enjeux                                                                                                                     | Objectifs stratégiques                                                                                                                        | Intitulé et numéro des actions                                                                                                                       | Calendrier |
| Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain | 1) Renforcer l’information, la communication en direction du public jeunes et de leurs parents sur les dispositifs, politiques les concernant | 17. Travailler sur la base d’une dynamique partenariale à l’actualisation du règlement intérieur du FAJ afin d’en ajuster les critères d’éligibilité | 2023       |
|                                                                                                                            |                                                                                                                                               | 18. Créer d’une AGORAE                                                                                                                               | 2024       |
|                                                                                                                            |                                                                                                                                               | 19. Mettre en place d’un accueil physique jeunesse                                                                                                   | 2024-2025  |
|                                                                                                                            | 2) Favoriser le décloisonnement des différentes interventions institutionnelles et associatives afin de répondre aux besoins des jeunes       | 20. Organiser un temps fédérateur de la jeunesse : la Journée métropolitaine de la Jeunesse/les trophées de la jeunesse                              | 2023-2024  |
|                                                                                                                            |                                                                                                                                               | 21. Animer un réseau des acteurs de la jeunesse                                                                                                      | 2023       |
|                                                                                                                            |                                                                                                                                               | 22. Mettre en place un observatoire de la jeunesse pour garantir une meilleure connaissance du public et de ses besoins                              | 2023       |
|                                                                                                                            |                                                                                                                                               | 23. Établir un État des lieux des outils, notamment numériques/dispositifs existants regroupant l’offre en direction de la jeunesse.                 | 2024-2025  |
|                                                                                                                            |                                                                                                                                               | 24. Accompagner le Conseil de la vie étudiante et de la jeunesse afin d’adapter l’offre existante au regard des besoins                              | 2023       |

| 4. Le pilotage et l’animation de la CTG métropolitaine                                     |                                                                                                           |                                                                                                                                      |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Enjeux                                                                                     | Objectifs stratégiques                                                                                    | Intitulé et numéro des actions                                                                                                       | Calendrier |
| Structurer le pilotage et l’animation de la Convention territoriale globale intercommunale | 1) Décliner, piloter, coordonner et assurer le suivi de la convention territoriale globale intercommunale | 25. Assurer la gouvernance de la CTG                                                                                                 | 2023- 2026 |
|                                                                                            |                                                                                                           | 26. Animer et décliner les différents groupes de travail                                                                             | 2023-2026  |
|                                                                                            |                                                                                                           | 27. Animer un réseau métropolitain des chargés de coopération communaux en partenariat avec les conseillers de territoire CAF du Var | 2023-2026  |
|                                                                                            |                                                                                                           | 28. Soutenir les moyens humains par le positionnement d’un chargé de coopération CTG                                                 | 2023-2026  |

ANNEXE 3

FICHES ACTIONS DETAILLÉES/CRITÈRES D'ÉVALUATION

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Objectif stratégique 1                                                                         | Renforcer la lisibilité et la compréhension des politiques et dispositifs existants à l’échelle du territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Fiche action 1                                                                                 | Organiser /animer un réseau de partenaires autour de la thématique logement indigne/indécent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Descriptif de l’action                                                                         | Dans le cadre de sa compétence habitat logement, la métropole souhaite renforcer le partenariat local notamment en lien avec le PDLHI. Dans ce cadre, il s’agira de construire des outils partagés afin d’améliorer la communication entre professionnels mais aussi à l’attention des bénéficiaires, de définir les missions et des compétences de chacun pour favoriser l’interconnaissance des différents acteurs de l’habitat. |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                  | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Publics ciblés                                                                                 | Professionnels : associatifs et institutionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Périmètre de l’action                                                                          | Métropole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                          | Services métropolitains : Habitat, FSL, NPNRU CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Indicateurs d’évaluation                                                                       | <div>- Nombre de partenaires mobilisés</div> <div>- Nombre de partenariats suscités</div> <div>- Nombre de villes impliqués</div> <div>- Nature et nombres d’outils co construits</div> <div>- Élaboration d’un questionnaire de satisfaction</div>                                                                                                                                                                                |
| Pilote                                                                                         | MTPM : Service habitat MTPM - Direction Proximité et Citoyenneté - FSL et CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Partenaires                                                                                    | DDTM, PDLHI, service habitat et hygiène et santé des communes, tissu associatif local, CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Calendrier                                                                                     | 2 <sup>ème</sup> semestre 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                           |                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité |                                                                                                                                                                                                                                                |
| Objectif stratégique 1                                                                         | Renforcer l’accessibilité à l’information et l’accompagnement des habitants de la Métropole (locataires/ bailleurs/professionnels) afin de lutter contre l’habitat indigne                                                                     |
| Fiche action 2                                                                                 | Décliner dans le cadre du PLH3, une orientation relative au permis du louer avec les villes qui le souhaitent sur un périmètre défini et en partenariat avec la CAF                                                                            |
| Descriptif de l’action                                                                         | Suite à la validation du PLH métropolitain, une convention de partenariat avec la CAF du Var pourrait être engagée afin d’impulser sur un périmètre défini et avec les communes volontaires sur le territoire métropolitain le permis de louer |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                  | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                |
| Publics ciblés                                                                                 | Bailleurs /locataires                                                                                                                                                                                                                          |
| Périmètre de l’action                                                                          | La /Les commune (s) qui en feront le choix sur un périmètre défini                                                                                                                                                                             |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                          | En lien avec les communes ayant mis en place le dispositif/CAF du Var                                                                                                                                                                          |
| Indicateurs d’évaluation                                                                       | -Nombre de communes ayant déployé le dispositif<br>-Nombre d’autorisations/interdictions délivrées<br>-Nombre de propriétaires ayant fait l’objet de la suspension des APL                                                                     |
| Pilote                                                                                         | MTPM : Direction habitat et Solidarité, Service habitat, Direction citoyenneté et proximité et CAF du Var                                                                                                                                      |
| Partenaires                                                                                    | CAF du Var<br>Communes                                                                                                                                                                                                                         |
| Calendrier                                                                                     | Suite à la validation du PLH métropolitain 2024.2025                                                                                                                                                                                           |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Objectif stratégique 1                                                                         | Renforcer la lisibilité et la compréhension des politiques et dispositifs existants à l’échelle du territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Fiche action 3                                                                                 | Soutenir les actions innovantes en matière d’amélioration du logement en direction des publics vulnérables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Descriptif de l’action                                                                         | Dans le cadre de sa compétence habitat-logement, la métropole met en place des dispositifs opérationnels visant à l’amélioration de l’habitat.<br>A destination des propriétaires occupants et bailleurs, elle en assure le suivi et l’animation (OPAH, PIG, Bien chez soi, SARE, ..., actions financées dans le cadre du CDV)<br>Il convient également de favoriser la convergence avec les aides du FSL visant la maîtrise de l’énergie et la lutte contre la précarité énergétique.<br>Une communication renforcée sur ces différents outils et leurs objectifs permettra de mieux appréhender la politique d’intervention de TPM. |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                  | Valorisation action existante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Publics ciblés                                                                                 | Particuliers et Professionnels : associatifs et institutionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Périmètre de l’action                                                                          | Territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                          | Direction citoyenneté et proximité -Service habitat- FSL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Indicateurs d’évaluation                                                                       | -Nombre d’actions soutenues<br>Dont nombre de particuliers et nombre d’associations<br>-Nombre de logements ciblés<br>-Nombre de réunions organisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Pilote                                                                                         | MTPM : Direction citoyenneté et proximité- Service FSL- Habitat-CST et CAF du VAR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Partenaires                                                                                    | DDTM, service habitat et hygiène et santé des communes, DDETS, tissu associatif local, CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Calendrier                                                                                     | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Objectif stratégique 1                                                                         | Renforcer la lisibilité et la compréhension des politiques et dispositifs existants à l’échelle du territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                         |
| Fiche action 4                                                                                 | Impulser et animer un réseau métropolitain de Conseillers citoyens dans la perspective de la nouvelle génération de Contrat de Ville et en lien avec le NPNRU                                                                                                                                                                       |
| Descriptif de l’action                                                                         | Organisation d’ une instance de rencontre et de dialogue (2 à 3 fois par an) en direction des conseils citoyens afin de favoriser l’échange de pratiques, la construction de projets partagés, la circulation de l’information et l’émergence d’une culture partagée de la participation à l’échelle du territoire métropolitain    |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                  | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Publics ciblés                                                                                 | Conseillers citoyens/partenaires du CDV - NPNRU / habitants et usagers                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Périmètre de l’action                                                                          | Quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre d’une démarche progressive, d’abord La Seyne-sur-Mer puis La Garde                                                                                                                                                                                                 |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                          | Direction Citoyenneté et proximité-Service CST -Service SRU FPH, TFPB                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Indicateurs d’évaluation                                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nbre de communes concernées</li><li>- Nbre de QPV</li><li>- Nbre de conseillers citoyens</li><li>- Nbre de conseils citoyens</li><li>- Nombre d’habitants mobilisés</li><li>- Nbre de réunions/ateliers impulsés</li><li>- Nbre de projets impulsés</li><li>- Nbre de thématiques</li></ul> |
| Pilote                                                                                         | MTPM : Direction Citoyenneté et Proximité - Service SRU avec en appui le service Cohésion Sociale de la Métropole                                                                                                                                                                                                                   |
| Partenaires                                                                                    | Les communes volontaires, Les conseils citoyens, La DETS, les délégués du préfet, les bailleurs, CEREMA ( à confirmer), centres sociaux /CAF et DDTM                                                                                                                                                                                |
| Calendrier                                                                                     | 2023 : La Seyne-sur-Mer<br>2024 : La Garde<br>2025 : Hyères, Toulon                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Objectif stratégique 2                                                                         | Renforcer l’accessibilité à l’information et l’accompagnement des habitants de la Métropole (locataires/ bailleurs/professionnels) afin de lutter contre l’habitat indigne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Fiche action 5                                                                                 | Créer sur la base de l’offre existante, la maison de l’Habitant sur le territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Descriptif de l’action                                                                         | Dans le cadre de sa compétence habitat, la métropole déploie un ensemble de dispositifs en direction des habitants. Des opérateurs en assurent l’animation mais ne sont pas toujours bien implantés physiquement, bien connus de tous. Dans un souci de transparence et d’organisation du service public au plus près de la population, il conviendrait d’identifier un lieu dans lequel serait rassemblé l’ensemble des aides et outils de la politique d’habitat, depuis l’habitat privé avec les OPAH, Bien chez Soi, FSL, jusqu’au parc public avec l’ensemble des informations à délivrer en matière de logement social. Ce lieu, restant à définir, doit s’articuler avec les maisons de l’habitat déjà existantes sur le territoire. |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                  | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Publics ciblés                                                                                 | Bailleurs-locataires - associations - institutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Périmètre de l’action                                                                          | Territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                          | Direction citoyenneté et proximité /Service habitat, FSL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Indicateurs d’évaluation                                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Choix d’implantation</li><li>- Adhésion des partenaires</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Pilote                                                                                         | MTPM : Direction habitat et Solidarité, Service habitat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Partenaires                                                                                    | Les communes<br>La CAF<br>Le secteur associatif (ADIL...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Calendrier                                                                                     | 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                           |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Objectif stratégique 2                                                                         | Renforcer l’accessibilité à l’information et l’accompagnement des habitants de la Métropole (locataires/ bailleurs/professionnels) afin de lutter contre l’habitat indigne                                                                                |
| Fiche action 6                                                                                 | Soutenir le projet social des aires d’accueil des gens du voyage en lien avec le schéma départemental d’accueil,                                                                                                                                          |
| Descriptif de l’action                                                                         | Renforcement de l’accompagnement social et éducatif en direction des familles accueillies au sein des aires d’accueil : Permanence d’accès aux droits et à la santé, accompagnement social, action de lutte contre l’illettrisme et la fracture numérique |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                  | valorisation action existante                                                                                                                                                                                                                             |
| Publics ciblés                                                                                 | Familles résidant dans les aires d’accueil                                                                                                                                                                                                                |
| Périmètre de l’action                                                                          | Les deux aires métropolitaines                                                                                                                                                                                                                            |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                          | Service habitat<br>Cofinancement d’actions au service du projet social (parentalité, inclusion numérique, accès aux droits, insertion ...)                                                                                                                |
| Indicateurs d’évaluation                                                                       | -Nombre de thématiques abordées<br>-Nombre de permanences<br>-Nombre d’outils créés<br>-Nombre de partenaires mobilisés<br>-Nombre de personnes accompagnées                                                                                              |
| Pilote                                                                                         | MTPM Service habitat et DDETS                                                                                                                                                                                                                             |
| Partenaires                                                                                    | Association SOLIHA, gestionnaire des aires d’accueil, CD, DDETS, CAF du Var, le tissu associatif local, les communes de Six-Fours-les-Plages et de La Garde                                                                                               |
| Calendrier                                                                                     | 2023                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Améliorer le cadre de vie et favoriser l’accès ou le maintien à un logement de qualité |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Objectif stratégique 2                                                                         | Renforcer l’accessibilité à l’information et l’accompagnement des habitants de la Métropole (locataires/ bailleurs/professionnels) afin de lutter contre l’habitat indigne                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Fiche action 7                                                                                 | Mettre en place une coordination entre le FSL Métropolitain et la CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Descriptif de l’action                                                                         | 1/ Favoriser les synergies entre le règlement intérieur du FSL et le schéma départemental des services aux familles. Permettre des actions coordonnées (FSL combiné), visant le renforcement de l’intensité des accompagnements (aides financières et accompagnements socio-administratif)<br>2/ Poursuivre le partenariat entre le FSL Métropolitain et la CAF du Var, dans le cadre de la convention de mandat de gestion du FSL. |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                  | Nouvelle action (FSL combiné)<br>Valorisation action existante (mandat de gestion)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Publics ciblés                                                                                 | Personnes bénéficiaires du FSL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Périmètre de l’action                                                                          | Territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                          | Service FSL<br>Convention mandat de gestion<br>Procédure FSL “combiné”                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Indicateurs d’évaluation                                                                       | - Nombre de convention<br>- Nombre d’aides combinées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Pilote                                                                                         | MTPM : Direction habitat et Solidarité, Service FSL et CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Partenaires                                                                                    | CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Calendrier                                                                                     | 2023-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Porter une attention particulière à l’accès à un logement adapté du public jeunes vulnérables |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Objectif stratégique 3                                                                                | Soutenir et diversifier l’offre de logement en direction du public jeune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fiche action 8                                                                                        | Développer un parcours résidentiel du public jeune vulnérable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Descriptif de l’action                                                                                | <p>Dans le cadre cette action, il s’agit de soutenir de manière renforcée les opérateurs proposant une offre associant accompagnement social global du public jeune (santé, insertion pro, accès aux droits) et logement (FJT, résidences sociales...)</p> <p>Obtenir une labellisation Parcours Logement Insertion Jeunes (PLIJ) : Optimiser l’insertion durable et autonome des jeunes en situation complexe en soutenant le projet logement et l’insertion par une formation et/ un emploi en cumul de difficultés (sans-abrisme, ruptures de parcours, décohabitation, fin ou début de formation...).</p> |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                         | Valorisation action existante pérennisation financement Plan Logement d’abord                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Publics ciblés                                                                                        | Publics jeunes vulnérables /jeunes mono parents /en situation de handicap                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Périmètre de l’action                                                                                 | Métropole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                 | Financement Plan Logement d’abord , le FAJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Indicateurs d’évaluation                                                                              | <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation des partenaires pour viser les objectifs</li><li>- Modélisation et expérimentation du PLIJ</li><li>- Nombre de partenaires mobilisés</li><li>- Nombre de jeunes accueillis</li><li>- Nombre d’accompagnements</li><li>- Nombre de sorties positives logement emploi</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Pilote                                                                                                | MTPM : Direction citoyenneté et proximité ,Service habitat et FSL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Partenaires                                                                                           | URHAJ, FJT, résidence sociales, Mission locale, Pole emploi, Services métropolitains jeunesse, FSL, Habitat, associations spécialisées, CAF du Var, État, le MDEIJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Calendrier                                                                                            | 2023-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Porter une attention particulière à l’accès à un logement adapté du public jeunes vulnérables |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Objectif stratégique 3                                                                                | Soutenir et diversifier l’offre de logement en direction du public jeune                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Fiche action 9                                                                                        | Développer et soutenir de nouvelles formes de logements adaptées aux jeunes                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Descriptif de l’action                                                                                | <p>Réservation et captation de logements étudiants ou jeunes actifs dans les opérations immobilières de résidences sociales.</p> <p>Contractualisation avec des bailleurs sur la mise à disposition de logements d’urgence Étudiants</p> <p>Soutenir les projets intergénérationnels (ex : le projet Inné développé par l’URHAJ)</p> |
| Action Nouvelle/valorisation action existante                                                         | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Publics ciblés                                                                                        | Publics jeunes vulnérables /jeunes mono parents /en situation de handicap                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Périmètre de l’action                                                                                 | Métropole TPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                 | Montant à déterminer par logement capté et mobilisation du FAJ et du FSL dans le cadre de la contractualisation avec les bailleurs                                                                                                                                                                                                   |
| Indicateurs d’évaluation                                                                              | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de jeunes</li><li>- Dont Nombre d’étudiants</li><li>- Maillage territorial</li></ul>                                                                                                                                                                                                  |
| Pilote                                                                                                | MTPM : Direction Citoyenneté et Proximité, service Jeunesse, Service Habitat et service FSL                                                                                                                                                                                                                                          |
| Partenaires                                                                                           | Services internes TPM : enseignement supérieur, FSL, service jeunesse, Les bailleurs, le CROUS, les associations de jeunes, associations étudiantes, Missions locales, CAF du var                                                                                                                                                    |
| Calendrier                                                                                            | 2024-2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Axe 1 : L’habitat, le cadre de vie et la participation des habitants

**Enjeu :** Porter une attention particulière à l’accès à un logement adapté du public jeunes vulnérables

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif stratégique 3                        | Soutenir et diversifier l’offre de logement en direction du public jeune                                                                                                                                                                                                                                   |
| Fiche action 10                               | Mettre en place une évaluation inclusive des parcours insertion-logement : Faire participer les bénéficiaires à l’amélioration des parcours d’insertion notamment par le logement                                                                                                                          |
| Descriptif de l’action                        | Accompagner, en s’appuyant sur une structure experte, la mise en œuvre d’une démarche d’association et de participation par le retour d’expériences de bénéficiaires de dispositifs alliant accession au logement et accompagnement social, dans un objectif d’amélioration de ces dispositifs et actions. |
| Action Nouvelle/valorisation action existante | Valorisation action existante (AMI Logement d’abord) et sa pérennisation                                                                                                                                                                                                                                   |
| Publics ciblés                                | Publics jeunes vulnérables /jeunes mono parents/en situation de handicap                                                                                                                                                                                                                                   |
| Périmètre de l’action                         | Métropole TPM                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Moyens humains, matériels, financiers         | Financement Plan Logement d’abord 40 000 Euros AMO                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Indicateurs d’évaluation                      | -Nombre de bénéficiaires participants<br>-Nombre de démarches innovantes mise en place<br>-la qualité de la duplication de ces démarches de participation                                                                                                                                                  |
| Pilote                                        | MTPM : Direction Citoyenneté et Proximité, service FSL, Service jeunesse                                                                                                                                                                                                                                   |
| Partenaires                                   | Laboratoire d’innovation sociale<br>Services internes TPM : FSL, service jeunesse, Partenaires associatifs des parcours                                                                                                                                                                                    |
| Calendrier                                    | 2023-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Axe 2 : L’amélioration de la relation à l’usager par le développement d’un territoire inclusif

**Enjeu 1 :** Renforcer l’accès aux droits et à l’accompagnement social pour tous et partout à l’échelle du territoire métropolitain avec une attention particulière pour les publics vulnérables

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif stratégique 1                        | Lutter contre le non-recours aux droits en améliorant la communication vers la population sur les politiques et dispositifs existants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Fiche action 11                               | Élaborer une cartographie à l’échelle métropolitaine de l’offre associative et institutionnelle existante en matière d’accès aux droits et aux services et identifier les territoires carencés ( information-Orientation-Accompagnement)                                                                                                                                                                                                                    |
| Descriptif de l’action                        | Élaboration d’un outil partagé : une cartographie évolutive afin d’identifier sur le territoire métropolitain l’ensemble de l’offre d’accès aux droits. Cette cartographie sera actualisée annuellement et sera destinée aux professionnels et aux usagers.<br>Elle permettra parallèlement d’identifier les besoins des territoires peu ou pas pourvus afin d’y répondre dans le cadre d’une démarche concertée et collégiale (outil d’aide à la décision) |
| Valorisation action existante/action nouvelle | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Publics ciblés                                | Les professionnels/partenaires associatifs et institutionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Périmètre de l’action                         | Métropole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Moyens humains, matériels, financiers         | AUDAT / MTPM direction citoyenneté et proximité / CAF du Var (accès aux droits et relations aux services), Observatoire Social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Indicateurs d’évaluation                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de partenaires institutionnels</li><li>- Nombre de partenaires associatifs</li><li>- Nombre et nature des besoins identifiés</li><li>- Nombre de territoires investis</li></ul>                                                                                                                                                                                                                              |
| Pilote                                        | MTPM Direction Citoyenneté et proximité et CAF du Var (accès aux droits et relations aux services)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Partenaires                                   | CD/CCAS/Services métropolitains/Observatoire Social/Communes, Frances services, Associations, Pôle Emploi, CPAM du Var, AUDAT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Calendrier                                    | 2 <sup>ème</sup> semestre 2023 -2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Axe 2 : L'amélioration de la relation à l'utilisateur par le développement d'un territoire inclusif                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1: Renforcer l'accès aux droits et à l'accompagnement social pour tous et partout à l'échelle du territoire métropolitain avec une attention particulière pour les publics vulnérables |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Objectif stratégique 2                                                                                                                                                                       | Améliorer l'accessibilité à l'offre d'accès aux droits et aux services à l'échelle du territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Fiche action 12                                                                                                                                                                              | Renforcer le maillage territorial par de l'accompagnement humain en matière d'accès aux droits et au numérique (dont les Maisons France Service) et en lien avec le déménagement de la CAF du Var et son départ de certains sites                                                                                                                                                                                                                                              |
| Descriptif de l'action                                                                                                                                                                       | Suite à l'identification des besoins et des territoires carencés (fiche 11), renforcement de la couverture territoriale par le biais : <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcement des Frances services sur les territoires en tension</li><li>- Soutien à des actions nouvelles/innovantes : bus itinérant...</li><li>- Soutien au secteur associatif (nouvelle implantation)</li><li>- Développer des actions afin de lutter contre la fracture numérique</li></ul> |
| Valorisation action existante/action nouvelle                                                                                                                                                | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Publics ciblés                                                                                                                                                                               | Tout public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Périmètre de l'action                                                                                                                                                                        | Territoires carencés de la Métropole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                                                                        | Direction citoyenneté et proximité / service cohésion sociale et territoriale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Indicateurs d'évaluation                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de partenaires institutionnels</li><li>- Nombre de partenaires associatifs</li><li>- Nombre de projets développés</li><li>- Nombre de permanences</li><li>- Nombre de territoires investis</li><li>- Nombres de bénéficiaires</li></ul>                                                                                                                                                                                         |
| Pilote                                                                                                                                                                                       | MTPM Direction citoyenneté et proximité et CAF du Var (accès aux droits et relations aux services)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Partenaires                                                                                                                                                                                  | CD/CCAS/Service métropolitains/Communes, Frances services, associations, Pôle Emploi / Europe/CPAM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Calendrier                                                                                                                                                                                   | 2024-2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Axe 2 : L'amélioration de la relation à l'utilisateur par le développement d'un territoire inclusif                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1: Renforcer l'accès aux droits et à l'accompagnement social pour tous et partout à l'échelle du territoire métropolitain avec une attention particulière pour les publics vulnérables |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Objectif stratégique 2                                                                                                                                                                       | Améliorer l'accessibilité à l'offre d'accès aux droits et aux services à l'échelle du territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Fiche action 13                                                                                                                                                                              | Contribuer au renforcement et à la diversification de l'offre d'accès au droit sur le territoire TPM par le déploiement en proximité de l'offre de la Métropole et de la CAF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Descriptif de l'action                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation de permanences métropolitaine de 1<sup>er</sup> accueil et d'information dans les équipements et structures de proximité : FSL, FAJ, Aide au permis, bien chez soi, les OPAH ...</li><li>- Déplacement des agents métropolitains lors d'événements, forums, manifestations organisés par les partenaires institutionnels ou associatifs pour communiquer sur les modalités d'accès aux différents dispositifs.</li><li>- Investir les équipements associatifs et/ou institutionnels de proximité dans une démarche « d'aller vers » le public afin de promouvoir l'offre de la TPM et de la CAF du Var.</li><li>- Consolider l'accompagnement humain pour les publics les plus fragiles face à la dématérialisation des services dans l'objectif d'une labellisation AFNOR</li></ul> |
| Valorisation action existante/action nouvelle                                                                                                                                                | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Publics ciblés                                                                                                                                                                               | Tout public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Périmètre de l'action                                                                                                                                                                        | Territoire Métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                                                                        | Services métropolitains et CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Indicateurs d'évaluation                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de permanences</li><li>- Nombre d'évènements</li><li>- Nombre de personnes accueillies</li><li>- Nombre et nature des aides mobilisées</li><li>- Territoires investis</li><li>- Labellisation AFNOR</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Pilote                                                                                                                                                                                       | MTPM : Direction Citoyenneté et Proximité, Service Habitat, Service Jeunesse et FSL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Partenaires                                                                                                                                                                                  | CD/CCAS/Services métropolitains/Communes, Frances services, associations, Pôle Emploi/CPAM /MDEIJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Calendrier                                                                                                                                                                                   | 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Axe 2 : L’amélioration de la relation à l’usager par le développement d’un territoire inclusif                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Renforcer l’accès aux droits et à l’accompagnement social pour tous et partout à l’échelle du territoire métropolitain avec une attention particulière pour les publics vulnérables |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Objectif stratégique 3                                                                                                                                                                        | Coordonner/décloisonner les différentes interventions institutionnelles et associatives au service des usagers du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Fiche action 14                                                                                                                                                                               | Impulser à l’échelle métropolitaine des temps de dialogue et de concertation : coordonner un réseau d’accès aux droits en vue d’améliorer le partenariat local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Descriptif de l’action                                                                                                                                                                        | Animation à l’échelle du territoire métropolitain d’un réseau d’acteurs institutionnels et associatifs de l’accès aux droits et de l’accompagnement social.<br>Ce réseau facilitera la circulation de l’information, l’interconnaissance, il permettra les échanges de pratiques, la présentation des nouvelles actions et/ou nouveaux porteurs, des nouveaux dispositifs ou politiques publics. Il permettra également de nourrir et d’alimenter la cartographie métropolitaine. Cela participera également à l’amélioration de la relation de service à la CAF en lien avec ses partenaires au service des publics. |
| Périmètre de l’action                                                                                                                                                                         | Territoire Métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                                                                         | Services métropolitains                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions</li><li>- Nombre de partenaires</li><li>- Nombre de projets communs initiés</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Pilote                                                                                                                                                                                        | MTPM Direction citoyenneté et proximité et CAF du Var (accès aux droits et relations aux services)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Partenaires                                                                                                                                                                                   | CD/CCAS/Service métropolitains/Communes, Frances services, associations, Pôle Emploi /CAF du Var/CPAM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Calendrier                                                                                                                                                                                    | 2 <sup>ème</sup> semestre 2023-2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| Axe 2 : L’amélioration de la relation à l’usager par le développement d’un territoire inclusif        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 2 : Porter une attention particulière à la prise en charge des publics en situation de handicap |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Objectif stratégique 1                                                                                | Accueillir, Accompagner, informer les publics en situation de handicap                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fiche action 15                                                                                       | Développer un réseau de partenaires autour de l’inclusion en lien avec le PARIH et la commission intercommunale d’accessibilité                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Descriptif de l’action                                                                                | Dans le cadre de ses compétences, la Métropole TPM anime la commission intercommunale d’accessibilité. Dans ce cadre, il est envisagé de renforcer cette commission par la mise en place d’un réseau d’acteurs afin de favoriser le dialogue avec les services métropolitains et d’améliorer les politiques publiques métropolitaines en lien avec le Pôle d’Appui et Ressources Inclusion Handicap (PARIH) |
| Valorisation action existante/action nouvelle                                                         | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Publics ciblés                                                                                        | Réseau de partenaires associatifs et institutionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Périmètre de l’action                                                                                 | Territoire Métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                 | Services métropolitains, CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Indicateurs d’évaluation                                                                              | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombres de partenaires investis</li><li>- Nombre de communes investies</li><li>- Nombre de projets co construits</li><li>- Nombre d’outils mutualisés</li></ul>                                                                                                                                                                                                     |
| Pilote                                                                                                | Direction Citoyenneté et proximité et CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Partenaires                                                                                           | Associations, Les services métropolitains, CAF, PARIH, référents des commissions communales d’accessibilité, CD, CCAS, CPAM, MDPH                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Calendrier                                                                                            | 2 <sup>ème</sup> semestre 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| Axe 2 : L'amélioration de la relation à l'utilisateur par le développement d'un territoire inclusif   |                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 2 : Porter une attention particulière à la prise en charge des publics en situation de handicap |                                                                                                                                                                                                                      |
| Objectif stratégique 1                                                                                | Accueillir, Accompagner, informer les publics en situation de handicap                                                                                                                                               |
| Fiche action 16                                                                                       | Former les personnels à l'accueil des publics à besoin particulier                                                                                                                                                   |
| Descriptif de l'action                                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>- Élaboration d'outils partagés avec les communes : ACEO</li><li>- Mutualisation de temps de formation à l'accueil bienveillant des publics en situation de handicap</li></ul> |
| Périmètre de l'action                                                                                 | Métropole en lien avec les communes volontaires                                                                                                                                                                      |
| Valorisation action existante/action nouvelle                                                         | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                      |
| Publics ciblés                                                                                        | Professionnels                                                                                                                                                                                                       |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                 | Services métropolitains, CAF du Var                                                                                                                                                                                  |
| Indicateurs d'évaluation                                                                              | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'actions de formations mutualisées</li><li>- Nombre d'outils créés et mutualisés</li><li>- Nombre d'agents</li><li>- Nombre de communes</li></ul>                    |
| Pilote                                                                                                | Direction citoyenneté et proximité et CAF du Var                                                                                                                                                                     |
| Partenaires                                                                                           | Associations, Les services métropolitains (service formation, communication, FSL), CAF, PARIH, référents commission communale d'accessibilité, CD, CCAS, CPAM, MDPH,                                                 |
| Calendrier                                                                                            | 2024                                                                                                                                                                                                                 |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Objectif stratégique 1                                                                                                               | Renforcer l'information, la communication en direction du public jeunes et de leurs parents sur les dispositifs, politiques les concernant                                                                                                                                                                                                                |
| Fiche action 17                                                                                                                      | Travailler sur la base d'une dynamique partenariale à l'actualisation du règlement intérieur du FAJ afin d'ajuster les critères d'éligibilité                                                                                                                                                                                                             |
| Descriptif de l'action                                                                                                               | Mise en place de groupes de travail avec des prescripteurs du FAJ TPM : être au plus près du terrain des professionnels en contact avec les jeunes.<br>Adapter le Règlement intérieur du FAJ TPM à l'évolution sociétale, aux jeunes et à leurs situations.<br>Rendus auprès de l'Instance de Coordination du FAJ tout au long du processus de rédaction. |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                     | Action existante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Publics ciblés                                                                                                                       | Étudiants , jeunes vulnérables , en situation de handicap                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Périmètre de l'action                                                                                                                | Métropole TPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                | Service Jeunesse et Proximité/Service Juridique/DPO/ Département/CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Indicateurs d'évaluation                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de bénéficiaires</li><li>- Nombre de demandes</li><li>- Motifs des demandes</li><li>- Consommation budgétaire</li></ul>                                                                                                                                                                                    |
| Pilote                                                                                                                               | Service jeunesse MTPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Partenaires                                                                                                                          | Missions locales/Associations et Clubs de Prévention/UTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Calendrier                                                                                                                           | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Objectif stratégique 1                                                                                                               | Renforcer l’information, la communication en direction du public jeunes et de leurs parents sur les dispositifs, politiques les concernant                                                                                                                                                                                                                  |
| Fiche action 18                                                                                                                      | Créer d’une AGORAE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Descriptif de l’action                                                                                                               | Accompagner les organisations d’étudiants (FEDET) sur la création d’un espace d’échange et de solidarité qui se composerait d’un lieu de vie ouvert à tous et toutes et d’une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux.<br>Favoriser l’implantation d’un espace géré par les jeunes pour les jeunes par la recherche d’un lieu et de partenariats |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                     | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Publics ciblés                                                                                                                       | Étudiants , jeunes vulnérables, jeunes mono parents                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Périmètre de l’action                                                                                                                | Périmètre Métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                | Location ou mise à disposition d’un local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de jeunes accueillis</li><li>- Nombre d’actions menées au sein de cet espace</li></ul>                                                                                                                                                                                                                       |
| Pilote                                                                                                                               | Services de la Métropole (Direction Citoyenneté proximité)                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Partenaires                                                                                                                          | Service ESR, FEDET, Communes, CROUS, Banque alimentaire CAF du VAR                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Calendrier                                                                                                                           | 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Objectif stratégique 1                                                                                                               | Renforcer l’information, la communication en direction du public jeunes et de leurs parents sur les dispositifs, politiques les concernant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Fiche action 19                                                                                                                      | Mise en place d’un accueil physique jeunesse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Descriptif de l’action                                                                                                               | Dans le cadre du projet de service jeunesse, Mettre en place un lieu d’accueil des jeunes bénéficiaires des dispositifs métropolitain (FAJ, Aide au permis...) qui permette une confidentialité des rendez-vous, un accès à de l’information et aux droits, une prise en charge plus globale de ces jeunes bénéficiaires.<br>Labellisation Réseau d’Information Jeunesse afin de combler les carences du territoire (petites communes du sud-ouest de la Métropole...)<br>Installation physique du CVEJ dans un lieu de travail et d’échange qui faciliterait leurs rencontres et la production de leurs travaux. |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                     | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Publics ciblés                                                                                                                       | Tous les jeunes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Périmètre de l’action                                                                                                                | Périmètre Métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                | Mise à disposition d’un local permettant le déploiement de l’actuel service Jeunesse Métropolitain avec un espace d’accueil. Formation d’agents dans le cadre de la mise en place d’un Réseau Information Jeunesse<br>Acquisition d’un fond documentaire Information Jeunesse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de jeunes bénéficiaires reçus</li><li>- Nombre d’actions menées au sein de l’équipement</li><li>- Labellisation Réseau Information Jeunesse</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Pilote                                                                                                                               | Service jeunesse MTPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Partenaires                                                                                                                          | Communes, Réseau des BIJ, CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Calendrier                                                                                                                           | 2024 - 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Objectif stratégique 2                                                                                                             | Favoriser le décloisonnement des différentes interventions institutionnelles et associatives afin de répondre aux besoins des jeunes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fiche action 20                                                                                                                    | Organiser un temps fédérateur de la jeunesse : la Journée métropolitaine de la Jeunesse / les trophées de la Jeunesse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Descriptif de l’action                                                                                                             | Organisation d’une rencontre avec : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les 12 services Jeunesse de TPM :</li><li>• Présentent ce qu’ils font et mettent en valeur une action/un dispositif phare</li><li>• Viennent avec des jeunes de leur commune</li><li>- Des associations œuvrant en matière de jeunesse :</li><li>• Présentent ce qu’elles font</li><li>• Viennent avec des jeunes</li></ul> Challenge inter communes : temps ludique, culturel, quizz culture générale<br>Suivi d’un événement festif le soir (Tremplin jeunes talents/Tête d’affiche)<br>Et Remise des trophées de la jeunesse pour des jeunes au parcours méritant (organisation d’un jury) |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                   | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Publics ciblés                                                                                                                     | Tous les jeunes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Périmètre de l’action                                                                                                              | TPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                              | Service Jeunesse et Proximité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunions</li><li>- Nombres de jeunes mobilisés</li><li>- Nombre de villes mobilisés</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Pilote                                                                                                                             | MTPM :Direction Citoyenneté et proximité , Service Jeunesse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Partenaires                                                                                                                        | Communes de TPM/Services métropolitains : communication, finances, juridique, sports, culture...<br>Enseignement supérieur, Conseil de développement, CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Calendrier                                                                                                                         | 2023-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Objectif stratégique 2                                                                                                               | Favoriser le décloisonnement des différentes interventions institutionnelles et associatives afin de répondre aux besoins des jeunes                                                                                                                                                                                               |
| Fiche action 21                                                                                                                      | Animer un réseau des acteurs de la jeunesse                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Descriptif de l’action                                                                                                               | En s’appuyant sur le Réseau des Services Jeunesse qui regroupe les 12 services Jeunesse des communes de TPM, organisation d’un temps annuel d’échanges et de rencontres de l’ensemble des acteurs jeunesse du territoire, afin de partager les expériences, les échanges de bonnes pratiques et d’aborder des thématiques communes |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                     | Nouvelle action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Publics ciblés                                                                                                                       | Professionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Périmètre de l’action                                                                                                                | Métropole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                | Service Jeunesse et Proximité                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de rencontres</li><li>- Partenariats</li><li>- Informations partagées</li><li>- Actions menées</li></ul>                                                                                                                                                                            |
| Pilote                                                                                                                               | MTPM Direction Citoyenneté et Proximité, Service Jeunesse et CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Partenaires                                                                                                                          | Services Jeunesse des Communes, associations, missions locales, institutionnels (CD, CR, DDETS), CAF                                                                                                                                                                                                                               |
| Calendrier                                                                                                                           | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                            |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Objectif stratégique 2                                                                                                               | Favoriser le décroisement des différentes interventions institutionnelles et associatives afin de répondre aux besoins des jeunes                                                                                                                                  |
| Fiche action 22                                                                                                                      | Mettre en place un observatoire de la jeunesse pour garantir une meilleure connaissance du public et de ses besoins                                                                                                                                                |
| Descriptif de l’action                                                                                                               | Outil de Production de données, d’indicateurs et d’analyses sur le public Jeune Métropolitain permettant la constitution d’un socle de connaissance de base utile à l’amélioration des politiques publiques métropolitaines et à l’émergence d’une culture commune |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                     | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Publics ciblés                                                                                                                       | Étudiants , jeunes vulnérables, jeunes mono parents , en situation de handicap                                                                                                                                                                                     |
| Périmètre de l’action                                                                                                                | Territoire Métropolitain                                                                                                                                                                                                                                           |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                | Financement AMO AUDAT                                                                                                                                                                                                                                              |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                             | <div><div>- Étendue de la base de données brute nombre de thématiques abordées, nombre de partenaires sollicités)</div><div>- Nombre de productions écrites</div></div>                                                                                            |
| Pilote                                                                                                                               | MTPM Direction Citoyenneté et Proximité                                                                                                                                                                                                                            |
| Partenaires                                                                                                                          | L’AUDAT, les acteurs institutionnels ou associatifs de la Jeunesse                                                                                                                                                                                                 |
| Calendrier                                                                                                                           | 2023                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Objectif stratégique 2                                                                                                               | Favoriser le décroisement des différentes interventions institutionnelles et associatives afin de répondre aux besoins des jeunes                                                                                                                                                                             |
| Fiche action 23                                                                                                                      | Établir un État des lieux des outils, notamment numériques recensant les dispositifs existants selon le public ciblé (professionnels ou bénéficiaires).                                                                                                                                                       |
| Descriptif de l’action                                                                                                               | Mise en place d’une plateforme recensant l’ensemble des outils qu’utilisent les partenaires/Actualisation du site Internet de TPM : relais d’information (lien) des actions existantes sur les communes, mises en place par les autres collectivités, institutions, événements (forums, bourses, concours...) |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                     | Action nouvelle                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Publics ciblés                                                                                                                       | Professionnels /public jeune, Étudiants , jeunes vulnérables, jeunes mono parents, en situation de handicap                                                                                                                                                                                                   |
| Périmètre de l’action                                                                                                                | Territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                | Direction Citoyenneté et proximité/ Service Jeunesse et Proximité                                                                                                                                                                                                                                             |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                             | <div><div>- Nombre de partenaires institutionnels</div><div>- Nombre de partenaires associatifs</div><div>- Nombre et nature des outils identifiés</div><div>- Nombre de territoires concernés</div></div>                                                                                                    |
| Pilote                                                                                                                               | MTPM Direction Citoyenneté et proximité                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Partenaires                                                                                                                          | Communes, Département, Région, État, CAF, associations... Pôle emploi                                                                                                                                                                                                                                         |
| Calendrier                                                                                                                           | 2024-2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public Jeune                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 1 : Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune en situation de fragilité sur le territoire métropolitain |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Objectif stratégique 2                                                                                                               | Favoriser le décroisement des différentes interventions institutionnelles et associatives afin de répondre aux besoins des jeunes                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Fiche action 24                                                                                                                      | Accompagner le Conseil de la vie étudiante et de la jeunesse afin de pérenniser cette instance de démocratie participative en leur donnant les moyens d’être identifié, d’être lisible, visible et productif et de leur permettre d’être une instance représentative de tous les jeunes, d’apprendre à travailler ensemble au-delà de la différence de leurs parcours.                                                                         |
| Descriptif de l’action                                                                                                               | Mettre en place les outils permettant au CVEJ de se renforcer comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"><li>• Installer physiquement le CVEJ dans un lieu de travail et d’échange qui permettrait le travail collectif et l’identification de l’instance.</li><li>• Désigner une personne référente au sein des équipes de la métropole pour les accompagner et les tutorer.</li><li>• Organiser une journée de cohésion</li></ul> |
| Valorisation action existante ou nouvelle action                                                                                     | Action existante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Publics ciblés                                                                                                                       | Membres du CVEJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Périmètre de l’action                                                                                                                | Territoire métropolitain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                                                                | Un service civique de 20H/s sur mois<br>Un budget de fonctionnement de 15 000 euros                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Indicateurs d’évaluation                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de jeunes élus engagés sur la durée du mandat de 2 ans</li><li>- Diversité des jeunes représentés</li><li>- Nombre de Productions écrites et propositions</li><li>- Nombre de Projets menés à terme</li></ul>                                                                                                                                                                                   |
| Pilote                                                                                                                               | Service jeunesse<br>Conseil de développement<br>Service Enseignement supérieur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Partenaires                                                                                                                          | Missions locales, établissements d’enseignements supérieurs, services internes de la Métropole, MDEIJ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Calendrier                                                                                                                           | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Axe 4, transversal : Pilotage et animation de la CTG                                               |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Structurer le pilotage et l’animation de la Convention territoriale globale intercommunale |                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Objectif stratégique                                                                               | Décliner, piloter, coordonner et assurer le suivi de la convention territoriale globale intercommunale                                                                                                                                                |
| Fiche action 25                                                                                    | Assurer la gouvernance de la CTG                                                                                                                                                                                                                      |
| Descriptif de l’action                                                                             | Organiser en lien avec la CAF les instances de pilotage et de suivi de la CTG (comité technique et de pilotage)<br>Organiser la relation contractuelle avec la CAF<br>Produire les documents supports<br>Assurer le suivi et l’évaluation des actions |
| Périmètre de l’action                                                                              | Métropole TPM                                                                                                                                                                                                                                         |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                              | 0.5 ETP, chargée de coopération CTG rattaché à la direction Citoyenneté et proximité /Caf du Var                                                                                                                                                      |
| Indicateurs d’évaluation                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Pilote                                                                                             | MTPM Direction citoyenneté et proximité /CAF du Var                                                                                                                                                                                                   |
| Partenaires                                                                                        | Services MPTM et CAF du Var                                                                                                                                                                                                                           |
| Calendrier                                                                                         | 2023-2026                                                                                                                                                                                                                                             |

| Axe 4, transversal : Pilotage et animation de la CTG                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Structurer le pilotage et l’animation de la Convention territoriale globale intercommunale |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Objectif stratégique                                                                               | Décliner, piloter, coordonner et assurer le suivi de la convention territoriale globale intercommunale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Fiche action 26                                                                                    | Animer les différents groupes de travail thématiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Descriptif de l’action                                                                             | Animation de la dynamique partenariale autour de la CTG :<br>Organisation, animation des groupes de travail thématiques validées en comité de pilotage<br>Mobilisation et extension des partenariats associatifs et institutionnels/élaboration de supports de communication<br>Promotion de la CTG auprès de l’ensemble des partenaires internes et externes<br>Restitution suivi /bilan des actions<br>Identifier les actions innovantes à éventuellement valoriser dans le cadre de la CTG |
| Périmètre de l’action                                                                              | Métropole TPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                              | 0.5 ETP, chargée de coopération CTG rattaché à la direction Citoyenneté et proximité /avec en appui les services internes MTPM et CAF du Var selon les thématiques abordées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Indicateurs d’évaluation                                                                           | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions</li><li>- Nombres de thématiques abordés</li><li>- Nombre de partenaires mobilisés</li><li>- Nombre de partenariats suscités</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Pilote                                                                                             | Chargée de coopération CTG / Direction Citoyenneté et proximité MTPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Partenaires                                                                                        | Partenaires associatifs et institutionnels du territoire/CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Calendrier                                                                                         | 2023-2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Axe 4, transversal : Pilotage et animation de la CTG                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Structurer le pilotage et l’animation de la Convention territoriale globale intercommunale |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Objectif stratégique                                                                               | Décliner, piloter, coordonner et assurer le suivi de la convention territoriale globale intercommunale                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Fiche action 27                                                                                    | Animer en lien avec les Conseillers de territoire CAF un réseau métropolitain des chargés de coopération communaux                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Descriptif de l’action                                                                             | Parallèlement aux communes , la Métropole va déployer un plan d’action dans le cadre de la CTG intercommunale Aussi, afin de favoriser la circulation de l’information, l’articulation de la CTG métropolitaine avec les CTG communales et la complémentarité des actions , il est proposé l’organisation d’un réseau d’acteurs de la CTG : rencontre 1 à 2 fois par an |
| Périmètre de l’action                                                                              | Métropole TPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                              | Chargé de coopération MTPM/ communes/ Conseiller de territoire CAF                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Indicateurs d’évaluation                                                                           | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions</li><li>- Nombres de thématiques abordés</li><li>- Nombre de partenaires mobilisés</li><li>- Nombre de partenariats suscités</li><li>- Nombre de projets Co construits</li><li>- Nombre d’actions mutualisées</li></ul>                                                                                      |
| Pilote                                                                                             | Chargée de coopération CTG Direction citoyenneté et proximité MTPM /CAF Du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Partenaires                                                                                        | Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Calendrier                                                                                         | 2023-2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Axe 4, transversal : Pilotage et animation de la CTG                                               |                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu : Structurer le pilotage et l’animation de la Convention territoriale globale intercommunale |                                                                                                                                                              |
| Objectif stratégique                                                                               | Décliner, piloter, coordonner et assurer le suivi de la convention territoriale globale intercommunale                                                       |
| Fiche action 28                                                                                    | Soutenir les moyens humains par le positionnement d’un chargé de coopération CTG                                                                             |
| Descriptif de l’action                                                                             | Soutenir les moyens afin de répondre aux besoins d’ingénierie identifiés dans le cadre de la CTG                                                             |
| Périmètre de l’action                                                                              | MTPM                                                                                                                                                         |
| Moyens humains, matériels, financiers                                                              | 0.5 ETP, chargée de coopération CTG rattachée à la direction Citoyenneté et proximité /DGA Habitat solidarités Citoyenneté<br>Cofinancement CAF du Var /MTPM |
| Résultats attendus                                                                                 | L’établissement et l’animation du plan d’actions de la CTG à l’échelle métropolitaine                                                                        |
| Pilote                                                                                             | Direction citoyenneté et Proximité /CAF du Var                                                                                                               |
| Partenaires                                                                                        | CAF du Var                                                                                                                                                   |
| Calendrier                                                                                         | 2023-2026                                                                                                                                                    |

ANNEXE 4

LA COORDINATION

Le chargé de coopération territorial CTG

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs                                | Animer, coordonner, déployer et évaluer le projet de territoire, formalisé dans le cadre d’une Convention territoriale globale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Éléments de contexte                     | Une première CTG entre la CAF du Var et la Métropole Toulon Provence Méditerranée est contractualisée pour la période 2023-2026.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Action                                   | Nommer un chargé de coopération qui portera les missions de coordination, d’animation et d’évaluation du projet du territoire CTG, pour la période 2023-2026.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Pilotes                                  | MTPM et La Caf du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Méthode (les grandes étapes)             | <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>1<sup>er</sup> trimestre 2023</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Février : finalisation des documents cadres et des concertations,</li><li>➔ Mars : Comité de pilotage et délibération. Déploiement d’une mission de coopération et d’animation du projet de territoire à hauteur de 0,5 ETP</li><li>➔ Avril : organisation de la signature de la CTG et du séminaire de restitution à l’ensemble des acteurs de la CTG (plan d’actions)</li><li>➔ Juin : organisation du premier Comité de pilotage de la CTG</li></ul></li><li>- <b>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2023</b> : organisation des différentes instances et groupes de travail prévisionnels inscrits dans la CTG</li><li>- <b>Décembre 2023</b> : Comité de pilotage</li><li>- bilan 2023 / perspectives 2024.</li></ul> |
| Résultats attendus                       | L’établissement et l’animation du plan d’actions de la CTG à l’échelle métropolitaine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Public ciblé                             | Les élus de la collectivité signataire<br>Les partenaires institutionnels et associatifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Moyens humains / partenaires nécessaires | Le chargés de coopération territoriale MTPM<br>Les personnes ressources CTG TPM et CAF du Var                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Début et fin de l’action                 | Janvier 2023 - décembre 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Informations complémentaires             | Les travaux s’appuieront sur : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le référentiel métier annexé à la CTG</li><li>- Les enjeux partagés issus du diagnostic du territoire CTG</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Évaluation                               | Évaluation annuelle<br>Évaluation finale de synthèse des évaluations annuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

ANNEXE 5

LE RÉFÉRENTIEL MÉTIER

Le chargé de coopération territorial CTG

**Missions principales :** Dans le cadre de ses fonctions, le coordinateur référent de la CTG assure la coordination de la CTG et l’animation de la dynamique partenariale locale et institutionnelle avec l’ensemble des acteurs concernés, habitants compris. Agent de la collectivité signataire de la CTG, il la conseille dans l’expression de ses choix et orientations, dans la construction de ses politiques de cohésion sociale en intégrant les mutations territoriales et sociodémographiques de façon prospective.

Le coordinateur CTG est délégué par le signataire de la CTG pour assurer les missions suivantes, en collaboration avec ses interlocuteurs de la Caf et de toute autre institution signataire :

- Organiser la relation contractuelle avec la Caf et les autres partenaires signataires de la CTG (il est l’interlocuteur privilégié de la Caf dans le suivi, la mise en œuvre et l’évaluation de la CTG)
- Participer à la conception, la mise en œuvre et l’évaluation de la politique globale du territoire
- Animer la dynamique partenariale locale et institutionnelle autour des différentes thématiques composant la CTG validées en comité de pilotage (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, mise en réseau des acteurs du territoire...)

L’organisation de cette fonction doit être arrêtée d’un commun accord entre l’EPCI et/ou la commune et la Caf, dans le respect du présent cahier des charges. Ce cahier des charges constitue un support pour la collectivité pour définir le profil de poste recherché pour remplir ces missions ainsi qu’un outil d’évaluation de la fonction pour la Caf.

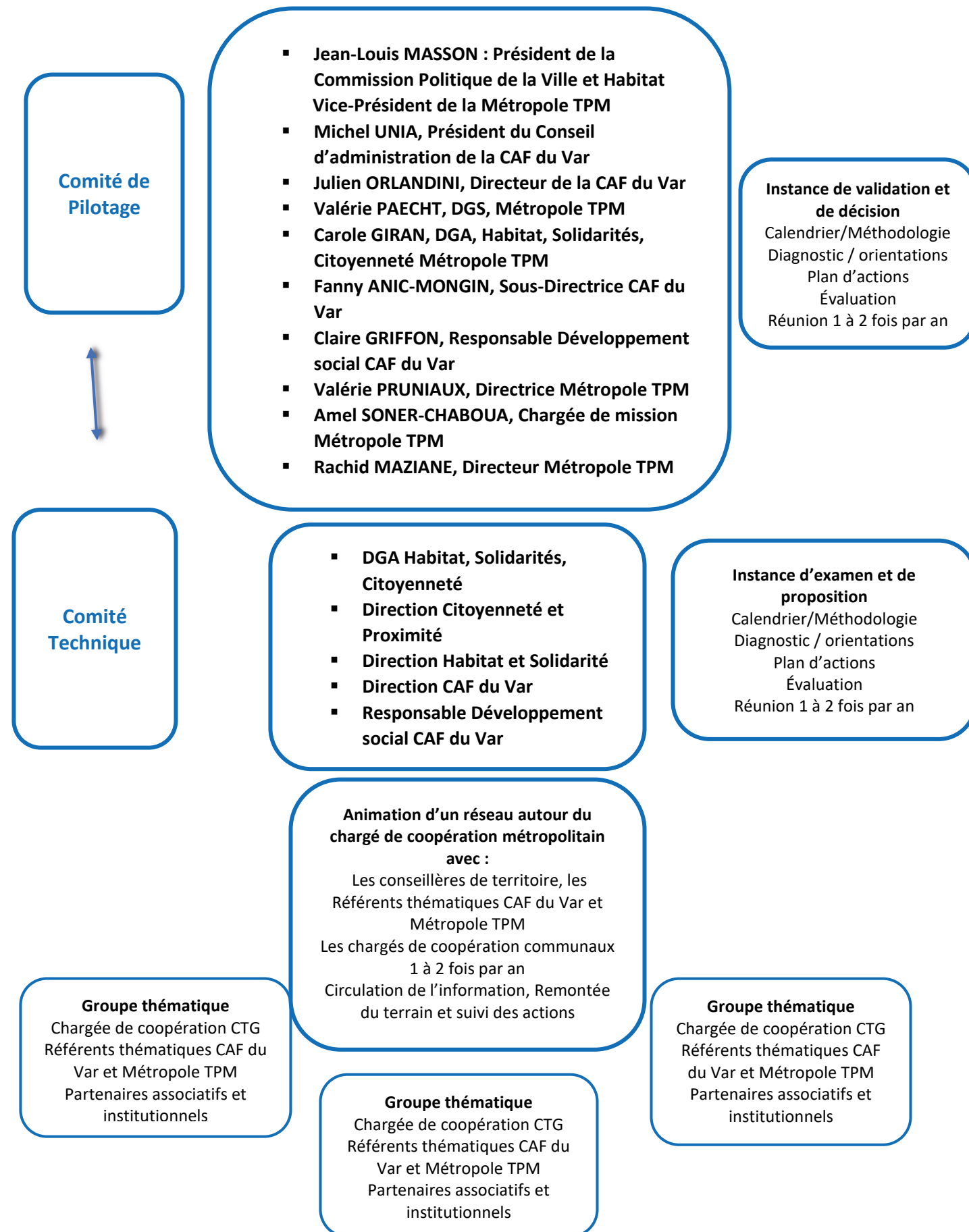
| Principales missions du référent CTG                                                                                                                                                                                                                    | Compétences attendues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre en œuvre les orientations définies dans le cadre de la CTG, assurer le suivi administratif et financier de la CTG et produire des bilans et évaluations                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"><li>- Être capable de produire des notes, projets, évaluations.</li><li>- Analyser l'existant, être en veille sur les projets et les besoins</li><li>- Susciter et organiser la participation des familles</li><li>- Savoir transmettre l'information et les orientations auprès des services en interne et des élus</li><li>- Respecter les échéances demandées et savoir rendre compte des actions menées en comité de pilotage et comité technique</li></ul>                                                                                                                                                                                                                     |
| Animer la dynamique partenariale locale et institutionnelle autour des différentes thématiques composant la CTG                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mobiliser les ressources de la collectivité locale en assurant la concertation et la coordination avec les services</li><li>- Savoir mobiliser les acteurs du territoire dans une dynamique transversale</li><li>- Savoir adapter son niveau de langage aux interlocuteurs et assurer l'assistance et le soutien technique aux élus</li><li>- Favoriser la création de réseaux, de mutualisation, impulser les échanges entre les acteurs du territoire dans l'intérêt des familles (information, accessibilité et continuum de services)</li><li>- Apporter une aide technique de premier niveau aux porteurs de projets sur les thématiques inscrites dans la CTG</li></ul> |
| Dans le cadre du renouvellement, co-piloter avec la Caf l'élaboration du diagnostic, l'animation des différentes instances et groupes de travail, identifier les actions menées et proposer des actions innovantes pour répondre aux attentes du public | <ul style="list-style-type: none"><li>- Être le garant de la démarche et co-porter l'animation avec la Caf lors du renouvellement (diagnostic, plan d'actions, évaluation)</li><li>- Organiser les instances de pilotage et de suivi de la CTG avec la Caf</li><li>- Contribuer à la production des livrables dans le respect de la méthodologie fixée par la Caf</li><li>- Identifier les actions, initiatives à valoriser au sein de la CTG</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Promouvoir la CTG à l'interne et à l'externe, auprès des habitants et des acteurs associatifs et institutionnels                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>- Élaborer, en liaison avec la Caf, les supports de communication</li><li>- Valoriser le projet de territoire pour attirer de nouveaux porteurs et acteurs</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

ANNEXE 6

LA GOUVERNANCE



La gouvernance de la CTG est assurée conjointement par la CAF du Var et Métropole Toulon  
Provence Méditerranée, conformément à l'article 6 de cette convention



## ANNEXE 7

**Délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 mars 2023**



Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :  
083-248300543-20230323-lmc1195013-DE-1-1  
Date de validation par la préfecture : mardi 28 mars 2023  
Date d'affichage : 28/03/2023

CONSEIL METROPOLITAIN DU  
JEUDI 23 MARS 2023

NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS  
EN EXERCICE : 81

QUORUM : 41

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 23 mars 2023, a été  
assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance :

| PRESENTS                                                                               | REPRESENTES | ABSENTS |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------|
| 64                                                                                     | 15          | 2       |
| OBJET DE LA DELIBERATION                                                               |             |         |
| N° 23/03/054                                                                           |             |         |
| CONVENTION<br>TERRITORIALE GLOBALE<br>METROPOLITAINE -<br>AUTORISATION DE<br>SIGNATURE |             |         |

**PRESENTS :**  
M. Olivier CHARLOIS , Mme Geneviève LEVY, M. Thierry ALBERTINI, M.  
Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Robert  
CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Isabelle  
MONFORT, M. Emilien LEONI, M. Jean-Louis MASSON, M. Hervé  
STASSINOS, Mme Dominique ANDREOTTI, M. Yann TAINGUY, M.  
Mohamed MAHALI, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND,  
Mme Nadine ESPINASSE, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO,  
Mme Chantal PORTUESE, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury  
NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali  
TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne  
JOUVE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno  
ROURE, Mme Kristelle VINCENT, Mme Christine SINQUIN, Mme Marie-  
Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Joseph MINNITI, M. Cheikh  
MANSOUR, Mme Corinne CHENET, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme  
Marie-Hélène CHARLES, Mme Valérie BATTESTI, M. Arnaud LATIL,  
Mme Delphine GROSSO, M. Laurent BONNET, M. Patrice CAZAUX,  
Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale  
JANVIER, M. Erick MASCARO, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice  
VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M.  
Amaury CHARRETON, M. Philippe LEROY, Mme Basma BOUCHKARA,  
Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre COLIN,  
M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, Mme Anne-Marie METAL, M.  
Gilles BALDACCHINO.

**REPRESENTES :**  
M. Philippe BERNARDI ayant donné pouvoir à Mme Valérie BATTESTI,  
M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO,  
Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à Mme Nadine  
ESPINASSE, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme  
Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M.  
Jean-Pierre GIRAN, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M.  
Luc DE SAINT-SERNIN, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à  
Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à  
Mme Edwige MARINO, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à  
M. Amaury CHARRETON, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir  
à M. Emilien LEONI, Mme Audrey PASQUALI-CERNY ayant donné  
pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à  
Mme Anne-Marie METAL, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M.  
Bruno ROURE, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme  
Nathalie BICAIS, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à  
M. Francis ROUX.

**ABSENTS :**  
M. Anthony CIVETTINI, Mme Cécile MUSCHOTTI.



Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :  
083-248300543-20230323-lmc1195013-DE-1-1  
Date de validation par la préfecture : mardi 28 mars 2023  
Date d'affichage : 28/03/2023

Séance Publique du 23 mars 2023

N° D'ORDRE : 23/03/054

O B J E T : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE  
METROPOLITAINE - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL METROPOLITAIN

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1,  
L5211-1 et L2121-22-1,

**VU** le Code de la Sécurité Sociale et notamment les articles L. 263-1, L.223-1 et  
L. 227-1 à 3,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** l'arrêté du 03 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

**VU** la Convention d'Objectif de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

**VU** le Comité de Pilotage de lancement de la démarche en date du 15/12/2021,

**VU** le Comité de Pilotage de validation en date du 02/03/2023,

**VU** l'avis de la Commission Politique de la Ville et Habitat du 02/03/2023,

**CONSIDERANT** que la Métropole Toulon Provence Méditerranée met en œuvre, en articulation et en complémentarité des Communes, une politique dynamique en faveur de la Cohésion Sociale et Territoriale sur l'ensemble de son territoire,

**CONSIDERANT** que la Métropole poursuit des objectifs clairement partagés avec la CAF du Var acteur majeur de la politique familiale et sociale,

**CONSIDERANT** que la Métropole souhaite poursuivre et amplifier son engagement aux côtés de la CAF du Var au travers de la signature d'une convention Territoriale globale afin d'agir au service de l'ensemble de ses habitants,

Et après en avoir délibéré,

## DECIDE

### ARTICLE UNIQUE

**D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Métropole à signer la Convention Territoriale Globale Métropolitaine entre la CAF du Var et la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 23 mars 2023

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre



- Copie -

POUR 76

CONTRE 0

ABSTENTION 3

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Jean-David MARION,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.

## Notes

## Notes

## Notes

## Notes

## Notes

## Notes

## Notes

## Notes



DGA Habitat, Solidarités et Citoyenneté - Direction Citoyenneté et Proximité  
©Photos : Olivier PASTOR, Hortense HEBRARD, Frédéric ROBERT/TPM, Ville de La Garde,  
Vincent BERENGER, Annabelle LHUILLIER-BONNAL/Ville de Toulon.  
Impression : Groupe Impremium - 100 exemplaires



# MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr  
 f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole  
 107, boulevard Henri Fabre  
 CS 30536  
 83041 Toulon Cedex 9  
 Tél. : 04 94 93 83 00  
 Fax : 04 94 93 83 83

TOULON  
 LA SEYNE-SUR-MER  
 HYÈRES  
 SIX-FOURS-LES-PLAGES  
 LA GARDE  
 LA VALETTE-DU-VAR  
 LA CRAU  
 OLLIOULES  
 LE PRADET  
 CARQUEIRANNE  
 SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
 LE REVEST-LES-EAUX

